

# L'information AGRICOLE

HORS-SÉRIE SPÉCIAL CONGRÈS 2025



## 79<sup>e</sup> CONGRÈS





## Êtes-vous en conformité avec vos obligations conventionnelles ?

*Vos partenaires sociaux ont signé un accord national\* instaurant la mise en place d'un Plan d'Épargne Retraite pour tous les salariés non-cadres.*



**Depuis le 1er juillet 2021, tous vos salariés non-cadres ayant une ancienneté continue d'au moins 12 mois doivent bénéficier d'un Plan d'Épargne Retraite exprimé en points, qui leur offrira un complément de revenu à la retraite.**

**Le Plan d'Épargne Retraite d'AGRICA PRÉVOYANCE : une réponse simple et adaptée**

Le Plan d'Épargne Retraite en points d'AGRICA PRÉVOYANCE répond pleinement à vos obligations conventionnelles.

Ce dispositif a fait ses preuves auprès des cadres de votre secteur qu'il équipe depuis de nombreuses années.

*\*Accord national du 15 septembre 2020 (Production agricole, CUMA)  
Accord national du 8 octobre 2020 (ETARF)*

## Comment adhérer ?

Remplissez le formulaire en ligne accessible depuis le site [groupagric.com](http://groupagric.com) ou via le QR Code :



OU

Contactez nos conseillers spécialisés dans votre agence régionale. Pour trouver la vôtre, scannez le QR Code :



## ÉDITORIAL

- 4 Arnaud Rousseau  
Président de la FNSEA  
« L'année 2024 a été, pour la FNSEA, marquée par un fort engagement collectif »

## ACTUALITÉS

- 5 Conférence des parties  
PAC Post-2027 : ça commence aujourd'hui
- 6 Sondage  
Les agriculteurs toujours inquiets
- 7 Etude MSA  
Le nombre d'installations en baisse en 2023
- 10 Commission d'enquête sur les Agences  
Les organisations agricoles auditionnées par le sénat
- 11 Exploitations agricoles  
Les niveaux de vie des ménages agricoles
- 12 Familles Rurales  
L'inflation alimentaire en pause sur l'année 2024
- 13 Transition agroécologique  
Les craintes de l'ANSES
- 14 Médiation  
Agriculture-OFB : le gouvernement à l'épreuve

16 DOSSIER  
79<sup>E</sup> CONGRÈS DE LA FNSEA

- 17 79<sup>e</sup> congrès de la FNSEA  
Un congrès de responsabilité et de combativité
- 18 79<sup>e</sup> congrès de la FNSEA  
La féminisation au menu des discussions
- 19 79<sup>e</sup> congrès de la FNSEA  
« Remettre l'outil de production en route »
- 20 Congrès FNSEA - Grenoble  
Les élus en appui des agriculteurs
- 21 Congrès FNSEA - Grenoble  
L'agriculture au prisme des ruptures et des réseaux sociaux
- 22 79<sup>e</sup> congrès  
Rapport d'activité  
> Chapitre 1 : Économie et développement
- 23 > Chapitre 2 : Vie des entreprises
- 24 > Chapitre 3 : Structures et territoires
- 25 > Chapitre 4 : Affaires sociales
- 26 > Chapitre 5 : Vie du réseau
- 27 > Chapitre 6 : Communication
- 28 Syndicalisme  
La « transformation » de la FNSEA sur les rails

## FILIÈRES

- 30 Rapport OIV  
Vins : consommation et surfaces en baisse
- 31 Bovins viande  
Revenus 2024 toujours hétérogènes malgré la hausse des cours
- 32 Débat  
Principe de précaution ou principe d'inaction ?
- 33 Interprofession  
Porc : une production à raffermir et soutenir
- 36 Initiative  
La coopération laitière dévoile sa stratégie pour 2030
- 37 Aviculture  
La pintade : la volaille dans le vent
- 38 Une étude FranceAgriMer  
La consommation de vin à domicile poursuit son érosion

## EUROPE-MONDE

- 39 Un rapport de la FAO  
Produits phytos : l'Europe bonne élève
- 42 Commission européenne  
Une vision agricole vraiment stratégique pour 2040 ?
- 43 Géopolitique  
Le Demeter 2025 se projette en 2050
- 44 Fret maritime  
Commerce avec les amériques : une destination à soutenir

## CULTURE

- 45 Public Sénat  
Documentaire : *Paysans cinéastes*
- 46 Note de lecture  
*Loin de Paris*



Couverture : © iStock-Gregory\_DUBUS  
L'Information Agricole est édité par la FNSEA,  
11 rue de la Baume 75008 Paris, 01 53 83 47 47  
Directeur de la publication : Clément Faurax  
Rédacteur en chef : Christophe Soulard / Secrétaire : Claire Langlois  
Publicité : La Baume Médias 01 53 83 47 29 / Mathieu Tournier  
Numéro de commission paritaire : 1122 G 82349 / ISSN : 0019 -994 X  
Maquette / impression : Imprimerie Nii, 1 rue Léopold Sédar-Senghor,  
14460 Colombelles - 2504-0060 / Taux de fibres recyclées : 0 % /  
Certification des fibres : PEFC / Eutrophisation : Ptot : 0,02 kg/tonne

# L'ANNÉE 2024 A ÉTÉ, POUR LA FNSEA, MARQUÉE PAR UN FORT ENGAGEMENT COLLECTIF.

**T**out d'abord, pour mener sans faiblir une mobilisation nationale d'une ampleur inédite dans un contexte d'instabilité des Pouvoirs Publics français. Ensemble, en réseau, à tous les échelons de notre organisation, nous avons dit stop. Stop au déclin de l'agriculture française. Stop aux entraves à la production. Stop aux conditions de vie indignes des agriculteurs. Les agriculteurs, de tous les territoires, de toutes les productions se sont réunis pour porter, avec la FNSEA, un ensemble de propositions pour soutenir le revenu, la simplification et la dignité.

Nous avons rappelé à 4 premiers ministres successifs leurs engagements, nous avons porté un projet de loi pour Entreprendre en agriculture, pour accélérer un mouvement législatif qui n'allait pas au même rythme que nos revendications. Désormais, tous les dossiers sont ouverts et nous récoltons à la faveur du Projet de loi de finances, du Projet de loi de financement de la Sécurité Sociale et de la récente Loi d'Orientation Agricole des premières avancées notables.

Pendant ce temps, le climat a continué à exercer une pression continue, entre tempêtes et cyclones meurtrissant nos territoires d'Outre-Mer et inondations catastrophiques, sinistrant des centaines de communes et rendant totalement impossibles les travaux des champs. La pluviométrie exceptionnelle du deuxième semestre 2024 a engendré de grandes incertitudes sur le lancement de la campagne agricole suivante. Et de nombreuses épizooties ont fragilisé les élevages français... Conséquence : des tensions insoutenables sur les trésoreries des exploitations. Nous sommes allés chercher les soutiens techniques et financiers pour ne laisser aucun agriculteur sans solution.



Arnaud Rousseau  
Président de la FNSEA

Parallèlement, sur fond de colère des agriculteurs, nous avons mené, avec nos partenaires Jeunes Agriculteurs, la campagne Elections Chambres d'Agriculture 2025. Là encore, il nous a fallu déployer tout notre savoir-faire syndical, basé sur notre force de proposition et sur nos atouts de proximité et d'échange, pour remporter, malgré une opposition renforcée, une nouvelle victoire, l'alliance JA/FNSEA demeurant majoritaire avec un taux de participation en hausse.

C'est dans ce contexte que s'est tenu le 79<sup>ème</sup> Congrès de la FNSEA à Grenoble, avec le concours de la FDSEA de l'Isère. Ce congrès fera date dans notre histoire syndicale puisqu'il restera celui durant lequel nous avons pris la décision de réserver 25 % des sièges de notre Conseil d'Administration aux femmes. Il sera aussi celui durant lequel nous avons acté, ensemble, dans un débat qui fait notre force et notre fierté, une accélération de notre transformation. Pour être en phase avec les besoins et les attentes des agriculteurs ; plus lisible dans notre structuration et notre projet ; plus efficace dans la défense des intérêts de tous ; plus combattifs pour être à la hauteur des défis qui attendent les agriculteurs français et notamment celui du renouvellement des générations.

A la veille de ses 80 printemps, la FNSEA porte un message clair, qu'elle porte haut et fort : la FNSEA est et reste l'organisation professionnelle de tous les agriculteurs !

## PAC POST-2027 : ÇA COMMENCE AUJOURD'HUI

Annie Genevard a réuni, le 15 avril, au ministère de l'Économie, une Conférence des parties sur l'avenir de la Politique agricole commune (PAC) post-2027.

Une centaine de personnes issues d'organisations professionnelles agricoles, du Parlement européen, de l'administration nationale et communautaire, de certaines ONG, ont participé à ces travaux. Trois tables rondes étaient programmées : « *Améliorer la compétitivité des filières et la souveraineté agricole à l'échelle européenne, et assurer un revenu juste pour les agriculteurs* » ; « *Mieux prévenir, maîtriser et gérer les risques et les crises dans un contexte de changement climatique* » ; « *Accélérer et réussir les transitions à l'échelle des exploitations, des filières et des territoires et mieux reconnaître les services écosystémiques rendus par l'agriculture* ».

### Pas opposer les priorités

Ces débats se sont déroulés en dehors de la présence de la presse, les journalistes n'étant conviés qu'à la conclusion de l'après-midi par la ministre. Annie Genevard a salué un « exercice destiné à se frotter le cerveau ». Puis elle a insisté sur l'enjeu budgétaire. « *La PAC est un outil majeur (...) Mais cette politique n'a pas cessé de décliner en termes d'engagement budgétaire* ». « *On a perdu des marges de manœuvres* » a-t-elle ajouté en se prononçant en faveur d'un budget de la PAC « *sanctuarisé* ». Tout en reconnaissant que « *d'autres priorités se sont intercalées* » en citant notamment « *l'impératif* » de la défense militaire. Mais la ministre ne veut pas « *opposer les priorités* ». « *Il est très important que l'Europe puisse nourrir, soigner et défendre* » sa population. Annie Genevard se veut vigilante dans la perspective du futur Cadre financier pluriannuel (CFP) de l'UE dont la négociation va s'engager prochainement. Elle souhaite que l'on puisse « *recalibrer* » les programmes autour des deux piliers de la PAC. La ministre a souligné que « *le poids des aides européennes dans le revenu des agriculteurs est fondamental* » tout en reconnaissant un besoin de « *simplification* » des procédures. « *Je vais me plier à l'exercice* » a-t-elle certifié en annonçant qu'elle irait prochainement chez un agriculteur pour faire avec lui sa déclaration PAC.



© Xavier Remonjijn MinAgri

### « Compétitivité durable »

Les débats ont permis de dégager un socle commun entre les parties : « *la nécessité de maintenir une politique agricole définie en commun à l'échelle de l'Union européenne et qui bénéficie d'un budget dédié, à la hauteur des ambitions poursuivies et des défis à relever, a été particulièrement soulignée* » s'est félicité le ministère. « *La compétitivité durable des filières, la souveraineté alimentaire, le renouvellement des générations et la juste rémunération des agriculteurs pour leurs produits, mais aussi pour les services qu'ils rendent aux territoires et à l'environnement, ont été réaffirmés comme des priorités. Je veillerai à ce que ces priorités soient dûment prises en compte dans les débats européens qui vont nous mobiliser dans les mois qui viennent* », a déclaré la ministre. En conférence de presse, Annie Genevard est également revenue sur l'accord avec le Mercosur. « *Les raisons qui nous ont fait nous opposer au Mercosur n'ont pas changées* », a déclaré la ministre. « *Je sais qu'il s'agit d'un sujet de frottement entre la France et l'Allemagne* » reconnaît-elle. Mais « *l'agriculture ne peut être sacrifiée (...) Ce projet d'accord est mauvais. Il ne peut y avoir de signature en l'état* » a-t-elle conclu.

**Olivier Masbou**

## LES AGRICULTEURS TOUJOURS INQUIETS

Selon un récent sondage Ipsos/Réussir, les agriculteurs craignent une baisse de leurs revenus et sont méfiants quant à l'amélioration de l'exercice de leur métier, notamment face à la simplification et à la transition agroécologique.

Un an après les grandes manifestations qui ont connu leur apogée au Salon de l'Agriculture 2024, l'inquiétude et la colère sont majoritairement présents dans les campagnes. C'est, à grand trait, ce qu'il ressort d'un sondage réalisé auprès de 600 agriculteurs français entre le 29 novembre et le 19 décembre dernier. Pour une grande majorité des sondés, l'année 2024 a été « compliquée » et 59 % estiment que leur revenu a baissé, quand 34 % le jugent « dans la moyenne du revenu habituel ». Seuls 6 % le pensent plus élevé que les années passées. Les conditions climatiques très humides ont fortement impacté de nombreuses productions, à commencer par celle de blé tendre qui a enregistré sa plus mauvaise récolte depuis 1983... Cependant, parmi les 59 % percevant une baisse de revenus, les deux-tiers déclarent que celle-ci « s'inscrit dans une tendance baissière structurelle ».

### Risques exogènes

D'une manière générale, en faisant abstraction de l'année 2024, presque la moitié des agriculteurs (46 %) considère que « leur revenu a baissé au cours des 5 à 10 dernières années ». A peine 20 % (17 %) ont vu celui-ci croître et 36 % le juge égal. C'est le pessimisme qui gagne ces mêmes sondés quand il s'agit de se projeter dans un futur proche : 30 % d'entre eux anticipent un « revenu à la baisse » dans les 5-10 ans quand 16 %, plus optimistes, le voient à la hausse. Un cinquième (21 %) ne se prononcent pas, ne parvenant pas à dégager de réelles perspectives. Selon ce même sondage, 8 % des agriculteurs ont été dans une situation de tension en 2024 et s'attendent à « remonter la pente ». Plus de la moitié ne savent pas vraiment si leur revenu va se stabiliser soit à nouveau se dégrader. Les dossiers qui crispent le plus les agriculteurs sont, d'après Ipsos, de plusieurs ordres. Tout d'abord, « les risques exogènes (62 %) », autrement dit, les obligations réglementaires et les contraintes normatives, auxquels s'ajoutent les risques



environnementaux (56 %) dans lesquels sont inclus les aléas et le dérèglement climatiques. Le contexte géopolitique, le niveau des aides PAC et la volatilité des cours constituent également des domaines d'incertitude (56 %) pour les exploitants sondés. Dans une moindre mesure, ils restent vigilants sur les risques techniques et de gestion (48 %) que peuvent constituer les maladies, épizooties ou l'indisponibilité de certains produits de protection des cultures.

## Systèmes durables

L'un des autres enseignements de ce sondage est que les agriculteurs veulent vivre de leur travail. Ayant à classer les postes les plus importants de leur chiffre d'affaires, ils ont répondu en grande majorité (84 %) qu'il était constitué de la vente des productions à la distribution, aux coopératives ou au négoce agricoles. Les aides et subventions constituent pour 51 % des agriculteurs interrogés, le deuxième poste de revenu, devant la production d'énergie (14 %). Un agriculteur sur deux ayant répondu à l'enquête a déclaré être engagé dans la méthanisation. Par ailleurs, la majorité des agriculteurs (55 %) n'envisage pas de faire évoluer leurs modes de production actuels ou futurs. Une petite minorité (38 %), plus forte dans les élevages laitiers, se dit prête à s'orienter vers des systèmes « durables », HVE ou bio. Ils sont également un peu plus de la moitié (53 %) à anticiper des changements structurels minimes dans leurs opérations, préférant s'appuyer sur les systèmes existants. Ceux qui envisagent ces changements souhaiteraient l'installation d'un nouveau partenaire ou nouvel associé (13 % un chiffre qui grimpe à 20 % pour les agriculteurs de plus de 55 ans).

Enfin, ils sont nombreux à vouloir s'engouffrer dans la diversification des productions, dans laquelle figure la production d'énergie (méthanisation, agrivoltaïsme... lire encadré). En complément, 57 % des sondés priorisent l'amélioration de la productivité et des performances techniques pour sécuriser leur avenir. L'abandon des cultures moins rentables est envisagé par 38 % d'entre eux, tandis que 27 % chercheraient à optimiser leurs stratégies de commercialisation à travers la vente directe ou les circuits courts.

**Christophe Soulard**

## Changement climatique et agrivoltaïsme

Dans le premier baromètre réalisé par Ipsos pour SunAgri, 76 % des agriculteurs sondés considèrent que le changement climatique va fortement impacter leur métier dans les années à venir. Mais un sur trois ne possède aucune solution de protection climatique. L'agrivoltaïsme apparaît en troisième position des possibles solutions d'adaptation climatique derrière la sélection variétale et l'irrigation mais devant l'agroforesterie. Si près des deux-tiers (64 %) des agriculteurs interrogés pensent que l'agrivoltaïsme est une opportunité, ils sont près d'un sur deux (44 %) y penser franchir le pas et investir dans cette production d'énergie renouvelable. Parmi les agriculteurs les plus sévèrement touchés par les aléas climatiques, 57 % des viticulteurs et 56 % des arboriculteurs/maraîchers qui déclarent avoir perdu plus de 30 % de leur production.



Etude MSA

# LE NOMBRE D'INSTALLATIONS EN BAISSÉ EN 2023

La Caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA) a rendu publique le 4 mars une étude qui pointe une baisse globale du nombre d'installations en France. Cependant, les installations réalisées restent solides dans le temps.



© Stock Igor Barilo

Les installations en France font un peu le yoyo : après une perte de vitesse en 2018 (-2,8 %), 2019 (-3,7 %) et 2020 (-6,7 %), elles étaient reparties à la hausse en 2021 (+11,2 %) et en 2022 (+1,6 %). Mais en 2023, la tendance s'est de nouveau inversée indique Info Stat, le service statistique de la MSA. Dans son étude publiée le 4 mars, elle indique que 13 621 chefs d'exploitations se sont installés en 2023, soit 511 de moins qu'en 2022, soit un recul de -3,6 %. Parmi ces 13 621 nouveaux agriculteurs, 9 249 de moins de 40 ans ont été éligibles aux dispositifs d'aides à l'installation soit une baisse de -6,8 % sur un an. Les 4 372 autres constituent des installations tardives (+ de 40 ans). « Elles sont en nette augmentation et représentent désormais 28,7 % du total des installations », précise la MSA. Quant aux transferts entre époux (notamment pour les GAEC), ils sont en nette régression (-18 %) et ne représentent plus que 3,4 % des nouveaux installés.

## Un quart à plus de 55 ha

La MSA qui a analysé les installations par territoire constate que les régions Occitanie, Nouvelle-Aquitaine et Auvergne-Rhône-Alpes restent très dynamiques. La première a installé 2 398 nouveaux exploitants, la seconde 2 076 et la troisième 1 831. Cependant la Nouvelle-Aquitaine et Auvergne-Rhône-Alpes voient leur nombre reculer (-4,7 % et -8,2 % respectivement) quand l'Occitanie voit sa première place confortée (+2,7 % d'installations par rapport à 2022). Par départements, les meilleurs élèves sont le Gers (+46,8 %), la Haute-Garonne (+21,3 %) et la Charente-Maritime (+18 %) et les moins bons, les Pyrénées-Orientales (-30,9 %), les Deux-Sèvres (-27,1 %) et le Gard (-21,3 %). L'étude de la MSA

rapporte également que la majorité des installations s'effectue maintenant sous forme sociétaire (56,3 %), devant le GAEC (24,5 %) et l'EARL (14,7 %) ainsi que sur de plus grandes surfaces (36,6 ha en moyenne). « En 2023, la moitié des jeunes installés agricoles exploite en moyenne une superficie (par installé) inférieure ou égale à 20 hectares et un quart exploite plus de 55 hectares », précisent les statisticiens.

## Maintien dans l'activité

Autres enseignements de ces chiffres très complets et instructifs : le nombre de femmes qui s'installent augmente sensiblement (40,2 % en 2023 contre 39,6 % en 2022) et le taux de pluriactivité « ne cesse de prendre de l'ampleur ». De 30,6 % en 2010, il est passé à 43,2 % en 2023. Environ quatre installés sur dix de moins de 40 ans exerce une activité en parallèle de son métier d'agriculteur (salarié agricole ou non agricole ou non salarié non agricole). Parmi les plus de 40 ans, ce chiffre grimpe à 51,5 % : 55,7 % chez les hommes et 48,4 % chez les femmes. La MSA observe également « un taux élevé de maintien dans l'activité agricole dans les six ans suivant l'installation » ce qui montre la solidité des projets. En effet, « parmi les chefs d'exploitation installés en 2017, 76,9 % exercent encore en qualité de chef d'exploitation en 2023 ; ce taux est stable sur la période 2021 à 2023 », souligne l'étude. Toutes catégories confondues (-de 40 ans et + de 40 ans) c'est en polyculture élevage (84,2 %) que le taux de maintien est le plus élevé, devant les élevages spécialisés en bovins-lait (83,5 %), en bovins-viande (82,8 %) et en cultures céréalières (81,7 %).

**Christophe Soulard**

# ... ZOOM ...

## Les parcelles **solidaires**

Ce dispositif permet de

**dédier la culture de parcelles à l'aide alimentaire**

**SOLAAL constitue toute une filière d'acteurs solidaires**

### OÙ ?

- un **agriculteur** dédie une parcelle
- une **collectivité** met à disposition, temporairement, une parcelle non utilisée
- une **SAFER** décide d'attribuer temporairement une parcelle non utilisée

### QUI ?

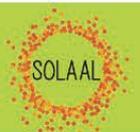
- un **agriculteur ou une coopérative** pour la culture
- des **établissements agricoles** (MFR, lycée agricole) pour la récolte

### POURQUOI ?

- Offrir des produits frais à des **associations d'aide alimentaire**



**CONTACTEZ NOS ANTENNES REGIONALES  
POUR PLUS D'INFORMATIONS → [WWW.SOLAAL.ORG](http://WWW.SOLAAL.ORG)**



Commission d'enquête sur les Agences

# LES ORGANISATIONS AGRICOLES AUDITIONNÉES PAR LE SÉNAT

Sans remettre en cause l'existence des agences, la FNSEA et JA plaident pour la restauration du dialogue, une amélioration de leur gouvernance et une réelle simplification administrative dans l'instruction des dossiers et des contrôles.

« Nous ne sommes pas dans une logique de suppression, mais de rationalisation et de prise en compte des attentes de la profession agricole », a déclaré Yannick Fialip, membre du bureau de la FNSEA, lors de son audition, le 27 mars, par la Commission d'enquête sur les missions des Agences, des opérateurs et des organismes consultatifs de l'Etat. Créée en février 2024 à l'initiative du groupe Les Républicains du Sénat, dans la foulée des grandes manifestations agricoles, cette commission vise à expertiser le fonctionnement des Agences et à proposer des voies d'amélioration. Un certain nombre de ces Agences sont dans le collimateur des agriculteurs, comme l'Agence pour l'environnement et la maîtrise de l'énergie, devenue l'Agence de la transition écologique (Ademe), les Agences de l'eau ou l'Office français de la biodiversité (OFB), notamment. Des organisations appellent même à la suppression de certaines. D'une façon générale, il leur ait reproché pêle-mêle une déconnexion d'avec le terrain, un manque de proximité avec les agriculteurs, des doublons, des interlocuteurs trop nombreux, une lourdeur administrative dans l'instruction des dossiers, le dialogue de sourds, l'agressivité des agents (armés pour ceux de l'OFB) et la multiplication des contrôles. Sans parler des délais de paiement excessifs pour celles qui sont chargées d'octroyer des aides, comme l'Agence des services de paiement (ASP) pour le versement des aides bio et des mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) de la PAC, plus d'un an après le dépôt de la demande. Alors que les aides à la surface arrivent dans les temps (un acompte au mois d'octobre et le solde en janvier).

## L'OFB particulièrement ciblée

La première visée, l'OFB, chargée de la police de l'environnement, concentre à elle seule tous les griefs des agriculteurs. « Elle a tendance à considérer tous les agriculteurs comme des contrevenants », déplore Yannick Fialip. « Nous ne supportons pas d'être embêtés pour avoir coupé une haie, curé un fossé et d'être considérés comme des délinquants ». ajoute-t-il. Les Agences de l'eau ? « Ce



sont leurs orientations politiques plutôt que leur travail qui nous interrogent », observe le représentant de la FNSEA. « Impossible d'évoquer le stockage de l'eau, l'administration ne veut pas entendre parler, depuis la focalisation des ONG sur les bassines de Poitou-Charentes », s'inquiète Quentin Le Guillous, secrétaire général des JA. Alors qu'une politique de stockage s'avère d'autant plus nécessaire pour sécuriser la production agricole face au changement climatique qui voit se succéder de longues périodes de sécheresse. Lui déplore le parcours du combattant, la complexité des dossiers pour créer une simple retenue d'eau. « On met cinq à dix ans », dénonce-t-il. Et que dire de l'insécurité juridique pendant cette période, qui ajoute de l'anxiété à l'anxiété ? Même reproche à l'Anses qui privilégie la dimension politique par rapport au retour éventuel de molécules actuellement interdites.

## Un guichet unique

La FNSEA et JA plaident donc pour la restauration de la confiance et du dialogue et l'abandon du tout répressif. Cela devrait passer par une amélioration de la gouvernance des agences et le renforcement de la présence des agriculteurs pour tenir compte davantage de leurs avis. « A l'Agence de l'eau Seine Normandie, il n'y que deux ou trois agriculteurs sur 60 à 70 membres », déplore Quentin Le Guillous. A défaut d'un contrôle unique, les organisations professionnelles appellent à une meilleure coordination des visites dans les exploitations. Sous l'autorité du préfet, les Directions départementales du territoire (DDT) pourraient être chargées de cette tâche. Dans les campagnes, les DDT sont reconnues pour leur neutralité et bénéficient d'une image de marque positive, en raison de leur proximité et de leur connaissance du terrain. Elles pourraient devenir le guichet unique où les agriculteurs déposeraient leur dossier qui serait instruit ensuite pas les services compétents. Alors qu'il appartient aujourd'hui à l'agriculteur de les solliciter les uns après les autres, ce qui allonge considérablement les délais et multiplie les difficultés.

Tous les agriculteurs s'insurgent également contre les doublons et sont demandeurs d'une véritable simplification. Yannick Fialip met beaucoup d'espoirs dans la prochaine PAC post 2027 et la réforme des plans stratégiques nationaux (PSN). D'une façon générale, les exigences de Bruxelles en matière de suivi et de contrôles sont excessivement élevées ce qui alimentent la grogne des agriculteurs sur le terrain.

# LES NIVEAUX DE VIE DES MÉNAGES AGRICOLES

Les bénéfices agricoles ne constituent qu'une partie du revenu disponible des ménages agricoles. Leur niveau de vie dépend des salaires et des traitements perçus mais aussi des indemnités de chômage, des pensions de retraite et des revenus du patrimoine.

**D**ans quelle mesure le niveau de vie des ménages agricoles est-il lié aux bénéfices agricoles de leur exploitation ? Une récente étude d'Agreste (ministère de l'Agriculture) donne des éléments de réponse en s'appuyant sur les déclarations des revenus des personnes qui composent les ménages agricoles dont au moins l'une d'elle est agriculteur/trice. Pour des raisons statistiques, l'étude d'Agreste porte sur l'année 2020 mais les questions qu'elle soulève outrepassent cette dimension temporelle.

## 22 % issus du patrimoine

Parmi les ménages agricoles, l'écart de niveau de vie de ses membres est plus élevé que dans l'ensemble de la population. Entre les démunis du 1<sup>er</sup> décile et les plus aisés du 9<sup>ème</sup> décile, il est de 1 à 4 en moyenne contre 1 à 3,4 dans l'ensemble de la population française. En 2020, le niveau de vie des ménages d'éleveurs ovins viande du 1<sup>er</sup> décile (9 100 €/pers) était même cinq fois plus faible que celui des ménages les plus aisés du 9<sup>ème</sup> décile, à la tête d'exploitations grandes cultures (51200 € pers). Depuis, la hiérarchisation des revenus a bien évolué. Toutes Otex<sup>(\*)</sup> confondues, le revenu disponible des ménages agricoles était en moyenne de 44 600 € / pers. Mais le niveau de vie médian (22 800 €/pers) était proche de l'ensemble de la population française (22 400 € / pers). Seuls 34 % du revenu disponible des ménages agricoles proviennent des bénéfices agricoles de l'exploitation, 45 % des autres revenus d'autres activités (traitements, salaires, indemnités de chômage), 15 % des pensions, retraites et rentes, 22 % des revenus du patrimoine et 4 % de prestations sociales. A ces revenus sont déduits 19 % d'impôts directs. Parmi l'ensemble de ces ménages agricoles, 16,2 % des personnes ont un revenu disponible inférieur au seuil de pauvreté, un taux supérieur de près de 2 points à l'ensemble de la population française.



## Seuil de pauvreté

Lorsque l'agriculteur pourvoit seul au revenu de sa famille, le niveau de vie médian dans son ménage est de 18 100 €/pers. Il provient en moyenne à 48 % de bénéfices de son exploitation. Le reste est composé de salaires et de rentes. Mais ce même niveau de vie médian passe à 23 400 €/pers quand au moins une personne non exploitante travaille hors de l'exploitation et rapporte des salaires ou des traitements au ménage. Il atteint 26 900 €/pers dans les grandes exploitations (25 % des ménages) même si des personnes du ménage travaillent parfois à l'extérieur<sup>(\*\*)</sup>.

Autrement dit, avoir un membre de sa famille qui travaille hors de l'exploitation a quasiment autant d'impact sur le niveau de vie des ménages agricoles que d'être à la tête d'une grande exploitation, même parmi les ménages les plus démunis du 1<sup>er</sup> décile. En effet, le niveau de vie est supérieur de 5 000 €/pers comparé aux ménages dont seul l'exploitant travaille (6 300 €/pers versus 11 900 €/pers). Dans les 9 % des ménages où tous ses membres travaillent sur l'exploitation, le niveau de vie médian de 21 000 €/pers est inférieur de 2 400 €/pers à celui des exploitations où au moins une personne travaille à l'extérieur. Mais parmi les ménages les plus aisés (9<sup>ème</sup> décile), la hiérarchie est inversée. Le niveau des premiers (46 500 €/pers) est supérieur de 2 000 €/pers aux seconds. En fait, l'activité agricole est risquée, pour le pire comme pour le meilleur. Dans les ménages composés uniquement d'agriculteurs, 23,4 % des personnes vivent sous le seuil de pauvreté contre de 13,6 % pour les ménages dotés de plusieurs sources de revenus extérieurs.

(\*) Orientation technico-économique des exploitations

(\*\*) pourcentages croisés, la somme ne peut pas être égale à 100 %

**Frédéric Hénin**

## Les micros-exploitations

Dans les micros-exploitations (24 % de l'ensemble des ménages), le revenu agricole n'est pas la source principale du niveau de vie de ces ménages. 40 % des agriculteurs déclarent des revenus non agricoles souvent multiples. Aussi, la différence entre le niveau de vie des plus aisés du 9<sup>ème</sup> décile (39 900 €/pers) et celui de l'ensemble des ménages agricoles (44 600 €/pers), qui repose davantage sur des bénéfices agricoles, est plutôt faible (- de 5 000 €/pers).

# L'INFLATION ALIMENTAIRE EN PAUSE SUR L'ANNÉE 2024

L'association Familles Rurales a dévoilé le 7 avril son enquête sur l'inflation alimentaire. Si celle-ci est égale à 0 % sur un an, les disparités restent parfois importantes en fonction des produits.

**S**ous l'intitulé « *Les belles intentions de la grande distribution et des industriels à l'épreuve de la transparence attendue sur leurs marges* », Familles Rurales a rendu public son baromètre relatif à l'inflation alimentaire. Selon ses calculs réalisés dans 138 magasins par 108 « *veilleurs consommation* » dans 42 départements et sur trois gammes de 83 produits alimentaires de consommation courante (marques nationales, premiers prix et produits issus de l'agriculture biologique), l'association est arrivée à la conclusion que les prix n'ont pas augmenté entre 2023 et 2024. « *Mais cette accalmie cache une réalité plus sombre : +21 % d'augmentation en trois ans (2021-2024)* », souligne l'étude. S'alimenter conformément aux préconisations du Plan national nutrition santé (PNNS) coûte entre 553 € et 1 292 € tous les mois à une famille de quatre personnes (deux adultes et deux enfants), poursuit-elle. « *Le prix moyen mensuel de notre panier économique "varié" pour une famille de quatre personnes s'élève à 804 €, 903 € pour les marques nationales et 1 292 € pour le bio. Cette note tombe à 533 € quand on varie moins les produits tout en respectant le PNNS et le cycle des saisons* », précise le rapport.

## Facteurs de production

Cette inflation varie fortement en fonction du mode d'alimentation et des catégories : + 11,7 % du côté des matières grasses versus -3,2 % pour la catégorie « *viande - œuf - poisson* ». Selon Familles Rurales, les prix des produits sucrés (+1,1 %) et laitiers (+0,8 %) se sont stabilisés avec de très fortes augmentations en 2023 : +26,4 % pour les produits sucrés et +24,5 % pour les produits laitiers. Au cours de l'année écoulée, l'association pointe une baisse « *remarquable* » et globale (-3,2 %) dans la catégorie viande/poisson/œuf : « *Ce sont plus particulièrement les volailles qui ont enregistré une baisse substantielle : -4,5 % pour le filet de poulet, -8,5 %*



pour le filet de canard et -9,2 % pour le filet de dinde », précise l'étude. Pour cette dernière, la stabilité des prix s'explique par la conjonction de plusieurs facteurs : une inflation quasi-nulle sur les facteurs de production tels que les intrants (semences, engrais, ...), de certaines charges de structure (emballages par exemple) ou des carburants. « *Le prix des énergies gaz et électricité est, lui aussi, inférieur en 2024 par rapport à 2023 bien qu'il reste très élevé et pèse sur les charges de tous les acteurs des filières alimentaires. En revanche, le coût du travail a continué à augmenter en 2024* », note l'observatoire.

## Abandon des « sur-marges »

Rappelant que 11 millions de nos concitoyens ne mangent plus à leur faim, notamment en Outre-Mer, Familles rurales demande au Gouvernement de réorienter son budget pour « *accompagner les consommateurs vers une meilleure composition de leur assiette* ». En effet, le coût social d'une alimentation inadaptée avoisinait 20 milliards d'euros (1 % du PIB) en 2012, soit 2,5 fois le budget du ministère de l'Agriculture. A ce titre, elle préconise d'inciter les Français à manger « *flexitarien* ». L'association lui demande aussi d'imposer « *la transparence des marges y compris arrières et taxer lourdement les profits manifestement excessifs* ». Notamment dans son viseur, le groupe Carrefour qui a vu le montant de son dividende par action augmenter de +81 % et certaines industries agroalimentaires. Le dividende par action de LDC (Le Gaulois, Maître Coq, Marie...) a doublé : +100 %, dénonce l'association qui prône la mise en place d'un « *Bouclier Qualité Prix* », sur le modèle de celui qui existe en Outre-Mer. Elle préconise également l'abandon des « *sur-marges* » imposées par la loi comme le seuil de revente à perte +10 % ou encore l'interdiction des publicités à destination des enfants faisant la promotion de produits trop gras, trop sucrés et trop salés.

**Christophe Soulard**

## LES CRAINTES DE L'ANSES

Présente sur le Salon international de l'agriculture, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) a fait part de ses craintes dans de nombreux domaines, à commencer par son propre devenir.

L'inquiétude pouvait se lire sur le visage de Benoît Vallet directeur général de l'Agence de sécurité sanitaire. Au même titre que l'Office français de la biodiversité (Ademe) que l'Agence de la transition écologique (Ademe), plusieurs opérateurs publics environnementaux sont dans le viseur des politiques qui veulent soit les voir disparaître soit réduire le périmètre de leur action. Autrement dit, les mettre un peu au pas des réalités. Le Sénat a lancé début février une Commission d'enquête sur les missions des agences, opérateurs et organismes consultatifs de l'État. La charge est aussi venue du sénateur Laurent Duplomb (LR, Haute-Loire) qui, dans son article 2, envisage de donner au ministre de l'Agriculture le pouvoir de substituer à l'ANSES concernant l'homologation des pesticides et prévoit un conseil d'orientation pour la protection des cultures (COPC). Celui-ci serait chargé de suivre la disponibilité des méthodes et moyens chimiques et non chimiques de protection des cultures. « Ça nous inquiète (...) car on fait passer au deuxième plan les priorités de danger sanitaire et environnemental, pour privilégier à la place les enjeux économiques », a soufflé Benoît Vallet. En fait, sa crainte est que les projets de décisions de l'Anses soient soumis à l'approbation du conseil d'orientation. Ce dernier pourrait alors enjoindre l'agence de privilégier telle ou telle décision, par ordre de priorité. Mais dans la mesure où la loi d'orientation agricole reconnaît l'agriculture comme d'intérêt général majeur, au même titre que l'environnement, une telle approche ne devrait pas poser de cas de conscience à l'Anses...

### Coopération internationale

En revanche, l'Anses est tout à fait en droit de s'inquiéter des annonces faites par le président des Etats-Unis, Donald Trump, et surtout de ses décisions. Pour réduire une dette qui devient abyssale (plus de 33 000 milliards de dollars) et le train de vie de l'Etat, l'administration Trump a licencié de nombreux fonctionnaires fédéraux. Des coupes radicales ont été réalisées dans les régions et les agences, de la santé publique à la protection des consommateurs en passant par les parcs nationaux. C'est notamment le cas au sein du ministère américain de l'Agriculture (USDA) ou du National Animal Health (Agence nationale de santé animale). Pour ajouter à la confusion, certains employés ont été réembauchés dans les jours ou même les heures qui ont suivi leur licenciements. « Des informations ont été effacées de certains

sites et certains scientifiques ont reçu des consignes pour ne plus nous transmettre d'informations scientifiques », s'est désolé le directeur de l'Anses. Cette attitude a en effet de grandes chances d'être préjudiciable, quand on sait que le virus de la grippe aviaire a muté, atteint les troupeaux laitiers et s'est transmis à plusieurs reprises à l'homme. « Ces informations sont primordiales pour que l'on puisse anticiper les crises sanitaires à venir », a martelé Benoît Vallet.

**Christophe Soulard**



© iStock/thamano

### Pledge : rien n'est encore fait

Distribué par Philagro, l'herbicide Pledge s'est vu refuser par l'Anses, en décembre dernier, le renouvellement de son autorisation de mise sur le marché. Plusieurs organisations professionnelles, dont la FNPFruits, a porté l'affaire devant le tribunal administratif de Lyon qui leur a donné raison. « Attention, a prévenu le directeur de l'Anses. Le juge administratif a pris un arrêté de suspension et s'est basé sur la forme. Il reste à juger sur le fond, en particulier sur les valeurs d'absorption de la substance active sur le sol et dans les eaux souterraines ». Le jugement ne sera pas rendu avant plusieurs semaines. Une fois publié, un recours au Conseil d'Etat n'est pas impossible.

## AGRICULTURE-OFB : LE GOUVERNEMENT À L'ÉPREUVE

Renouer le dialogue entre l'Office français de la biodiversité (OFB) et le monde agricole est la mission que s'est fixée le Gouvernement. Une tâche plus compliquée qu'il n'y paraît comme l'ont constaté les ministres Annie Genevard (Agriculture) et Agnès Pannier-Runacher (Transition écologique).

**A**paisier les tensions, aplanir les divergences et tenter de retisser les liens : telle est la mission que se sont donnée les ministres de l'Agriculture, Annie Genevard, et de la Transition écologique, Agnès Pannier-Runacher lors d'un déplacement au siège de l'Office français de la biodiversité (OFB) à Auffargis (Yvelines) le 17 avril dernier. « *Nous sommes ici pour montrer que nous sommes en soutien de notre police de l'environnement et dénoncer les attaques dont elle a été victime*

(...) mais aussi faire en sorte d'améliorer le fonctionnement et la compréhension des contrôles » et « travailler à un partenariat entre le monde agricole et l'OFB », a déclaré à l'issue de la visite à nos confrères de l'AFP Agnès Pannier-Runacher. A peine les deux ministres étaient-elles arrivées sur le terrain qu'un comité d'accueil FNSEA-JA les attendait\* et qu'un communiqué de la Chambre d'agriculture d'Ile-de-France tombait sur les boîtes mail des journalistes. Cette dernière a dénoncé « *une visite organisée en catimini, sans même tenter d'associer ceux qui sont pourtant en première ligne : les agriculteurs* » et « *une provocation de trop* ».

### « Concessions au monde agricole »

La réaction des syndicats de l'OFB a été, sur la forme, toute aussi critique envers les dix mesures proposées par les deux ministres (lire encadré). L'intersyndicale OFB a indiqué « *ne pas croire à l'efficacité de ces mesures dont certaines sont spécialement inappropriées et dangereuses* ». Ses dirigeants ont avancé l'idée de réactiver le mouvement de grève nationale qui avait été assez suivi en janvier dernier.

La principale pierre d'achoppement vient du port d'armes par les agents de l'OFB. Une circulaire adoptée en décembre 2024 et validée par le Premier ministre, François Bayrou, stipule que « *le port d'arme (est) discret pour l'ensemble des contrôles administratifs programmés dans les corps de ferme* », autrement dit, dans un holster et non visible. Les syndicats agricoles préfèrent quant à eux que les agents ne soient pas armés pendant les contrôles, même s'ils pourraient se satisfaire de ce port d'arme discret... Les syndicats de l'OFB estiment que les propositions du gouvernement « *font beaucoup de concessions au monde agricole, sans contreparties, et demandent beaucoup d'efforts aux agents de l'OFB* », conduisant « *à affaiblir notre action et la mise en œuvre du droit de l'environnement* ». Autrement dit, chacun campe sur ses positions. Le Gouvernement qui entend « *restaurer la confiance* » selon les mots de deux ministres, ne va pas avoir la tâche facile.

### Les principales mesures annoncées par le gouvernement

- Déploiement du port d'arme discret ;
- Mise en place du port de la caméra individuelle ;
- Mise en place d'un guichet/adresse électronique permettant de porter à connaissance des contrôles problématiques ;
- Mise en place d'une inspection générale au niveau national au sein de l'OFB pour enquêter sur ces interventions problématiques ;
- Formalisation des échanges réguliers entre le réseau des Chambres d'agriculture et l'OFB, aux niveaux national, régional et départemental ;
- Publication par l'OFB et les ministères de tutelle de fiches pratiques sur les sujets les plus irritants pour expliquer la réglementation et accompagner les agriculteurs ;
- Généralisation des formations des inspecteurs de l'environnement aux enjeux agricoles et des agents de développement des Chambres d'agriculture aux enjeux de biodiversité.

**Christophe Soulard**



**30€ Offerts** dès 300€<sup>H.T</sup> d'achats  
**50€ Offerts** dès 500€<sup>H.T</sup> d'achats  
**70€ Offerts** dès 700€<sup>H.T</sup> d'achats

 **Avec le code MOISSONETE**

Valable sur Eshop. Hors produits drapeaux ▶

# DOSSIER

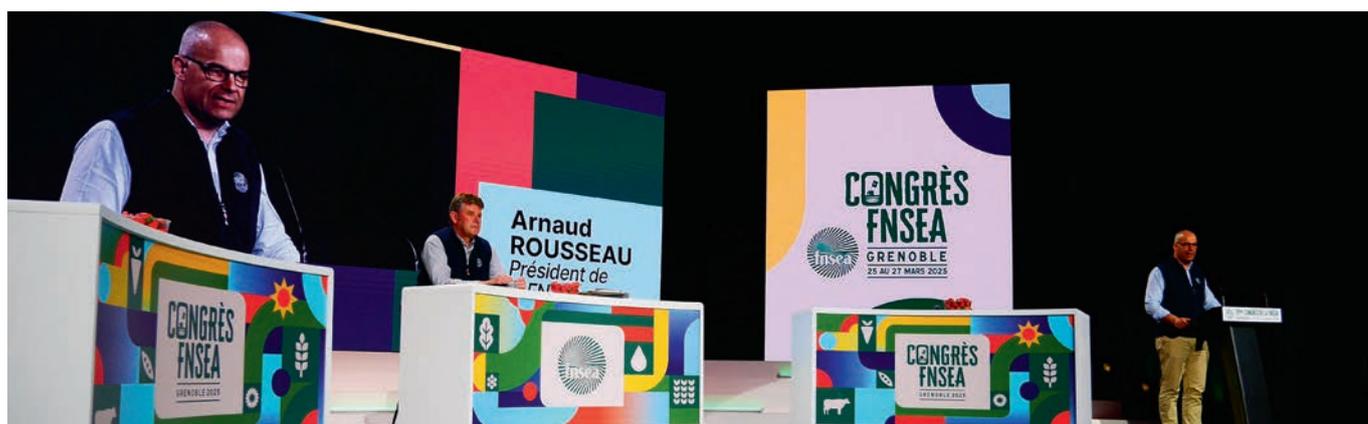


## 79<sup>e</sup> CONGRÈS de la FNSEA



# UN CONGRÈS DE RESPONSABILITÉ ET DE COMBATIVITÉ

Le 79<sup>e</sup> congrès de la FNSEA s'est ouvert à huis-clos le mardi 25 mars à Alpexpo à Grenoble. L'occasion pour le syndicat majoritaire de revenir sur les grands temps forts de l'année 2024 et de tracer des perspectives pour l'avenir.



© Actuagri-CS

L'ambiance des quelques 1000 congressistes conviés le 25 mars était studieuse. Au menu des discussions, l'inévitable sujet des dernières élections Chambres d'agriculture qui ont vu le traditionnel tandem FNSEA-JA perdre du terrain vis-à-vis de leurs adversaires de la Coordination rurale et de la Confédération paysanne. « *Nous restons cependant très majoritaire avec 84 Chambres remportées sur 101* », a rappelé le président de la FNSEA, Arnaud Rousseau lors de la conférence de presse pré-congrès. Ce huis-clos a été l'occasion, dans un temps d'échanges, de faire le point sur la mobilisation et le syndicalisme. C'est un sentiment d'amertume teinté d'irritation qui pouvait parfois se lire sur certains visages, surtout quand un département a basculé dans le collège exploitants pour quelques petites voix. Cela étant, la campagne Chambres s'est faite en « *toute confiance avec les Jeunes Agriculteur. Pas une seule organisation n'a autant de poids que le duo FNSEA-JA. Nous restons le syndicat de référence (...)* Je réaffirme notre ambition : *rester le premier syndicat agricole, fort de ses valeurs et solide grâce à son organisation. (...)* Nous avons bien engagé notre transformation et ainsi, nous serons prêts pour 2031 », a lancé Arnaud Rousseau aux congressistes. De son côté le secrétaire général, Hervé Lapie a rappelé que la FNSEA, « *c'est l'histoire de l'agriculture française. Nous sommes fondés sur une idée simple : "le serment de l'unité paysanne."* (...) Notre réseau se renouvelle, préparons cela avec proximité et écoute. Chaque agriculteur doit pouvoir compter sur un élu local. La base du syndicalisme et de notre engagement, c'est de s'intéresser à son voisin. L'unité ne se décrète pas, elle se construit », a-t-il harangué.

## Répondre à la colère agricole

Il est vrai que l'agriculture française semble aujourd'hui à la croisée des chemins : les attentes des jeunes générations diffèrent de celles de leurs aînés. Si l'agriculture reste un métier passion, les nouveaux installés n'entendent pas tout y sacrifier, notamment dans les productions d'élevage. Le président de la FNSEA le reconnaît lui-même : « *On ne peut plus faire du syndicalisme dans les trente prochaines années comme on l'a fait dans les trente dernières, La sociologie n'est pas la même, ni le nombre des agriculteurs, ni leurs attentes* ». Consciente du travail à fournir pour reconquérir ses bastions, la FNSEA continue de battre le fer sur de nombreux dossiers parmi lesquels le budget et les orientations de la prochaine politique agricole commune, la simplification dans l'exercice du métier d'agriculteur, et d'une manière plus globale « *le réarmement de l'agriculture* ». Ce qui passe par de nombreuses mesures concrètes : la question du stockage de l'eau, celle des matières actives, la répartition de la valeur ajoutée dans les cours de ferme etc. Cette volonté, Arnaud Rousseau l'a exprimée sur son compte X : « *Nous voulons installer ce congrès sous un double signal : - la responsabilité, pour rebondir, prendre de la hauteur sur nos résultats, faire la part des choses entre le ressenti et la réalité de notre situation, pour accélérer la transformation du réseau FNSEA au service des adhérents. - la combativité, pour répondre à la colère agricole, faire face aux nouvelles pressions (tendances isolationnistes, tensions géopolitiques et commerciales, instabilité politique, inertie des Pouvoirs publics)* ».

**Christophe Soulard**

# LA FÉMINISATION AU MENU DES DISCUSSIONS

Atteindre 25 % de femmes à tous les échelons de la FNSEA. Tel est l'objectif que s'est fixé le syndicat majoritaire qui a adopté une résolution en ce sens à l'occasion de son congrès de Grenoble.

L'annonce avait été faite le 18 mars à l'occasion de la conférence de presse précédant le congrès. La FNSEA allait présenter une motion sur la féminisation de ses instances. Pour plusieurs raisons : le taux de féminisation de la profession agricole a progressé au cours des dernières décennies ; les jeunes femmes représentent plus de la moitié des scolaires et étudiantes en formation agricole ; l'action des agricultrices a besoin d'être visible tant au sein de la gouvernance syndicale qu'à l'extérieur du métier.

## Meilleure représentativité

Pour toutes ces raisons, la FNSEA a décidé de présenter une résolution qui modifie les statuts de la FNSEA et inclus un quota de 25 % de femmes à toute la FNSEA : de l'échelon départemental à l'échelon national. Le président de la FNSEA, Arnaud Rousseau, a concédé avoir été opposé à ces quotas. « J'ai revu mon jugement car malgré nos bonnes résolutions nous n'atteignons pas nos objectifs », a-t-il expliqué. Le président de la Commission nationale des statuts et conflits, Stéphane Arousseau a présenté les différentes résolutions permettant de parvenir à cette meilleure représentativité féminine « même si parmi nos congressistes nous comptons 23 % de femmes, ce qui est proche des 25 % », a-t-il souligné. Si la plupart des fédérations départementales incluent déjà la présidente de la Commission des agricultrices aux travaux du bureau, il faudra dorénavant faire en sorte qu'au moins trois femmes siègent au conseil d'administration des FDSEA. A l'échelon régional, les présidentes de ces mêmes commissions d'agricultrices devront être associées aux travaux du CA de la FRSEA. Quant au national, la FNSEA a pris l'engagement de faire siéger au moins un quart de femmes au sein de son conseil d'administration, soit 17 membres sur 68. La règle vaut également pour les commissions permanentes de la FNSEA. Chaque association spécialisée, chaque section sociale (Fermiers métayers, propriétaires ruraux, anciens exploitants..) est mise à contribution.



## « Impulser une nouvelle dynamique »

S'en est suivi un large débat avant la mise au vote de cette résolution. Comme il fallait s'y attendre, les prises de position ont été nombreuses et très diverses. Karen Serres, ancienne présidente de la Commission nationale des agricultrices (CNA) a exprimé son soutien à la mise en place de ces quotas qui constitue « un coup de pouce ». « Ça peut servir de catalyseur », s'est exprimé un membre de la FRSEA Bretagne quand Elodie Vandierendonck (FRSEA Ile-de-France) estime que « la compétence et l'envie de s'engager doivent primer, indépendamment du genre ». Récemment élue présidente de la Chambre d'agriculture, Carmen Suteau, « n'attache pas beaucoup d'importance à ce quota ». Si beaucoup d'intervenants ne remettent pas en question la nécessité de plus ouvrir les instances aux agricultrices, certains regrettent qu'on en vienne à cette extrémité. Est-ce pour autant un « quota de discrimination positive » selon l'expression d'un intervenant ? Pas forcément a répondu Anne Gautier, de la FDSEA 49 qui a harangué les femmes à se retrousser les manches « Mesdames, bougez-vous ! », s'est-elle exclamée. Insistant sur la nécessité de donner un signal fort, Jérôme Despey, premier vice-président de la FNSEA, voit dans cette proposition, la volonté « d'impulser une nouvelle dynamique » et de faire monter les compétences. « Oui, il faut ouvrir la porte », a renchéri Catherine Faivre-Pierret, présidente de la CNA qui reconnaît avoir été « encouragée, soutenue et portée par une équipe (...) Il faut cultiver notre complémentarité », a-t-elle soutenu. La résolution a été adoptée à une très large majorité.

**Christophe Soulard**

# « REMETTRE L'OUTIL DE PRODUCTION EN ROUTE »

La FNSEA a conclu le 27 mars les travaux de son 79<sup>e</sup> congrès à Grenoble, en présence de la ministre de l'Agriculture, Annie Genevard. Son président, Arnaud Rousseau a fait passer le message de remettre la production au cœur de la stratégie agricole française et européenne.



© Actuaagri-Cscopie

« contrôler et sanctionner » et de « reprendre son administration en mains (...) Il n'est plus tolérable de voir des fonctionnaires de l'Etat se comporter comme des militants politiques qui défient l'autorité des ministres ! ». Ce qui a soulevé l'enthousiasme des congressistes. En cause, les négociations commerciales et la construction du prix en marche avant « Il faut continuer à raffermir la construction du prix en marche avant. Les productions agricoles ne doivent plus, ni en France, ni en Europe, être la variable d'ajustement dans les relations commerciales avec les industriels et les distributeurs ! », a soutenu le président de la FNSEA, très mécontent de voir l'examen de la proposition de loi Duplomb-Ménonville visant à lever les contraintes à l'exercice du métier d'agriculteur sans cesse reporté. « Madame la Ministre, quand on s'engage publiquement sur une date devant les agriculteurs, la moindre des choses est de s'y tenir ! Nous exigeons de vous du courage politique et de l'efficacité », a lancé Arnaud Rousseau.

## Parole des agriculteurs

La ministre a tenté de temporiser, arguant un encombrement législatif en raison de nombreux textes comme la loi simplification, la loi sur la fin de vie... « si la situation politique a retardé la mise en place de certaines mesures, j'ai tenu bon et porté vos revendications (...) Tous piaffent d'impatience », a-t-elle complété, soulevant quelques exclamations et onomatopées dans le public n'acceptant pas ce qu'il considère comme une fausse excuse. Ce retard à l'allumage donne en effet le désagréable sentiment qu'une fois la loi d'orientation agricole adoptée et promulguée, le dossier agricole pourrait revenir sur le bas de la pile. « Nous naviguons à vue » avait prévenu peu auparavant Arnaud Rousseau. Cependant, la ministre et le syndicaliste s'accordent sur l'objectif de réarmer son agriculture et son alimentation. Annie Genevard a sur ce point rappelé que la France appuyait la proposition de la présidence polonaise sur l'autorisation des brevets des variétés de plantes NGT de catégorie 1. « Je vais aussi défendre l'idée que les autorisations de mise sur le marché des produits phytosanitaires soient prises sur le plan européen et que la France bénéficie des mêmes moyens de protection des plantes que ses voisins », a-t-elle dit, avant d'entrer dans une séquence à la fois confidentielle et rassurante : « Je pars toujours de la parole des agriculteurs sur le terrain. C'est le juge de paix pour moi. Ce que vous attendez des administrations, je l'attends aussi. Vos demandes sont toujours parfaitement fondées. Ce n'est pas toujours facile mais soyez certains de ma grande conviction de travailler à vos côtés », a-t-elle conclu.

**Christophe Soulard**

Évoquant le lot quotidien des obstacles en tous genres qui ont rythmé l'année 2024 (Manifestations, Dissolution, censure, quatre gouvernements, intempéries...), le président de la FNSEA, Arnaud Rousseau a répété, comme pour mieux faire passer le message, que « les décideurs doivent prendre la pleine mesure des combats à mener ». Au premier rangs de ces derniers, il « faut remettre l'outil de production en route », a-t-il insisté devant plus de 1 000 congressistes parfois dissipés. « Nous perdons notre potentiel de production » a poursuivi Arnaud Rousseau énumérant les reculs économiques de la Ferme France : « En 20 ans, la production de viande a baissé de 16 %, et les importations augmenté de 81 %. La production de vin a reculé de 24 %, et les importations ont grimpé de 15 %. Pour les fruits (...) 12 % de production en moins mais 31 % d'importations en plus... Entre 2015 et 2024, la France a perdu 1 million d'hectares de blé tendre. Soit 20 % des surfaces perdues. Et sur ces 20 %, les trois quart n'ont désormais plus aucune vocation de production agricole », a-t-il constaté. Réarmer la production agricole et notre souveraineté alimentaire aussi bien française qu'euro-péenne « s'impose », a-t-il enchaîné demandant à la ministre de

# LES ÉLUS EN APPUI DES AGRICULTEURS

Au cours de la séance publique du 79<sup>e</sup> congrès de la FNSEA, les élus ont défendu la nécessité de développer une agriculture de production.

« Notre congrès a vocation à ouvrir une nouvelle séquence. Il nous faut redéfinir notre ambition, se projeter au moment où l'agriculture se restructure », a lancé le président de la FNSEA, Arnaud Rousseau, en ouvrant la séance publique le 26 mars au soir. Il semble qu'il ait été entendu par les élus régionaux présents dans la salle. Jean-Pierre Barbier, président du Conseil départemental de l'Isère l'a martelé :

« Sans vous, sans les agriculteurs, il n'y a pas de souveraineté alimentaire, il n'y a pas d'économie et nos paysages magnifiques », a-t-il déclaré, concédant avoir beaucoup apprécié l'épisode

des panneaux retournés « car parfois, on marche vraiment sur la tête ». Joignant l'acte à la parole, l'élu se réjouit d'avoir soutenu la création du pôle agroalimentaire en lien avec la Chambre d'agriculture. Un pôle qui se veut local, éthique et responsable et qui « marche sur trois jambes : l'origine, la qualité et la juste rémunération des agriculteurs », a-t-il expliqué. Le département de l'Isère, qui fait visiter les exploitations aux jeunes collégiens pour les ramener aux réalités de l'alimentation, ambitionne de faire consommer 100 % de produits locaux ou bio dans les cantines des collèves.

## « Carcans administratifs »

C'est sur le même ton que Fabrice Pannekoucke président de la région Auvergne-Rhône-Alpes (AURA) a pris la parole, annonçant sa volonté d'accompagner les dynamiques et de favoriser la production agricole, car ce n'est pas en s'installant sur 500 m<sup>2</sup> de radis que l'on vit du métier, a-t-il lancé. « Il nous faut une agriculture de production, génératrice de valeurs », qui permette comme en Isère « de concilier circuits courts et filières longues, proximité et exportations » et qui fait « qu'en AURA, nous avons de petites coopératives laitières et un géant comme Limagrain ». Tout comme Laurent Wauquiez<sup>(\*)</sup> qui était intervenu auparavant par vidéo interposée, Fabrice Pannekoucke, a rappelé que la région avait triplé son budget « agriculture », pour en faire le premier de France avec 130 millions d'euros en 2024. Un partie est naturellement consacrée à l'installation. Mais le renouvellement des générations ne pourra, selon lui, s'effectuer qu'à la condition de donner aux agriculteurs les clés de la production. « Il ne faut pas les enfermer dans des carcans administratifs », a-t-il insisté évoquant notamment les surtranspositions, le stockage de l'eau et appelant à « ramener du bon sens ». Cela vaut notamment pour l'Office français de la biodiversité qu'il a vertement tancé dans un courrier (*lire encadré*). Enfin, l'élu régional a plaidé pour ne pas « renationaliser la PAC ».

<sup>(\*)</sup> Ancien président de région, devenu député et « conseiller spécial » de Fabrice Pannekoucke

**Christophe Soulard**

## « Agriculteurs, investissez les conseils municipaux »

Jean-Pierre Barbier, président du CD38, a exhorté les agriculteurs à s'inscrire sur les listes de conseil municipal « parce vous connaissez votre commune, ses enjeux et que vous avez plein de bon sens ». Le nombre d'agriculteur se réduisant d'années en années, le nombre de maires et de conseillers municipaux agricoles se rétracte en proportion. En 1989, environ la moitié des maires étaient des agriculteurs ou d'anciens agriculteurs. En 2009, ce nombre a considérablement diminué. Parmi les 34 890 maires recensés, ils n'étaient plus que 6 095 à avoir un lien avec le monde agricole, soit 17,46 % des édiles selon nos calculs effectués à partir du répertoire national des élus. Après les dernières municipales en 2021, seulement 11,6 % des maires étaient encore agriculteurs exploitants contre 13,7 % en 2010 et 18 % en 2001. Les prochaines élections municipales auront lieu en mars 2026.

## Charge contre l'OFB

Début février, Laurent Wauquiez et Fabrice Pannekoucke ont adressé un courrier aux agriculteurs, pointant du doigt les agents de l'OFB, organisme dont ils prônent la dissolution pure et simple. Ces agents sont notamment qualifiés de « coalition d'idéologues » qui empêche les agriculteurs de « travailler et de vivre dignement ». L'argent que l'OFB reçoit chaque année (660 millions d'euros environ) « ne serait-il pas mieux employé à soutenir le renouvellement des générations, la reconstitution des cheptels, l'investissement productif ? », s'interrogent les deux élus. « J'assume mes propos », a affirmé Fabrice Pannekoucke qui regrette que ses avertissements (« depuis des années ») n'aient pas été entendus. « Je n'ai rien contre la plupart des agents mais contre la direction de l'OFB qui aurait dû remettre dans le droit chemin des agents dogmatiques », a-t-il expliqué.



COMMENT NAVIGUER EN RESPONSABILITÉ  
DANS L'INCERTITUDE ?

L'IMPACT DES RÉSEAUX SOCIAUX  
JULIAN PÉREZ - VISIBRAIN



© DR

## L'AGRICULTURE AU PRISME DES RUPTURES ET DES RÉSEAUX SOCIAUX

Lors de son assemblée générale, la FNSEA avait invité trois intervenants extérieurs au monde agricole pour « *prendre un peu de hauteur de vue* ».

Grande séquence réflexion pendant près de deux heures au 79<sup>e</sup> congrès de la FNSEA avec le géopolitologue Pascal Boniface, par ailleurs directeur de l'Institut des relations internationales et stratégiques (Iris). Selon lui, l'agriculture subit, à des degrés plus ou moins importants, les conséquences de trois grandes ruptures. La première est celle de l'Occident d'avec la Russie ; la deuxième celle de ce même Occident avec le Sud global, parmi lequel les BRICS « *C'est un rejet du monde occidental sur le plan politique et philosophique mais pas forcément économique, car ils ont besoin de commercer* », a-t-il dit en aparté. Quant à la troisième rupture, elle concerne la Chine et les Etats-Unis qui se challengent mutuellement pour devenir la première puissance économique mondiale. Si l'on ajoute que ni la Chine, ni la Russie, ni les Etats-Unis ne respectent l'ordre juridique mondial, l'Europe et la France se trouvent quelque peu isolées. « *Nous sommes devenus le dernier espace de liberté et de démocratie* », a constaté quelques temps plus tard, le sociologue Jean Viard. En attendant, l'Europe se voit abandonnée par les Etats-Unis qui vont tenter de ramener la Russie dans leur jury pour les détacher de la Chine. Les Américains ont également fait un choix de civilisation avec l'élection de Trump. « *La trumpisation est un mouvement profond. Ce n'est pas une passade ou un moment d'égarement* », a-t-il insisté. Pour contrer ces ruptures, le géopolitologue ne voit guère de solution, à part celle préconisée par le général de Gaulle et qui passait pour « *chimérique à l'époque* », c'est-à-dire parvenir à l'autonomie stratégique de l'Union européenne : transports, énergie, et naturellement agriculture et alimentation. Parce que Donald Trump « *nous a émancipé, l'Europe n'a plus d'autre choix que de travailler à cette autonomie stratégique (...) mais il ne faudra pas être naïf sur la protection des marchés* », a-t-il soutenu, appelant à « *un réarmement alimentaire de l'Europe* »

### Partager le quotidien

Dans un autre registre, Julian Pérez, directeur de développement chez Visibrain, est venu présenter la manière dont les agriculteurs peuvent appréhender les réseaux sociaux. Nul ne doute que ceux-ci ont pesé pendant la dernière campagne aux élections Chambres. Entre réputation, influence, compréhension, anticipation et décision, l'exploitation de cette myriade de réseaux (Facebook, TikTok, X, Instagram...) doit être ciblée, tout comme son auditoire. Julian Pérez a listé les risques pour les agriculteurs d'utiliser les réseaux sociaux si on ne les maîtrise pas facilement : cyberharcèlement et attaques militantes, désinformation et fake news, vols et intrusions (« *si on en montre trop* »), avec, finalement, un impact sur l'image et la réputation. « *Attention à la surcharge mentale* », a-t-il ajouté. Cependant, bien utilisés, ces réseaux peuvent être bénéfiques pour peu que l'on prenne les bons thèmes : le partage du quotidien, la formation et la vulgarisation du métier, le machinisme et les nouvelles technologies, le soutien à la féminisation de la profession pour peu que l'on taise ses opinions politiques pour toucher le plus grand nombre. Ayant réalisé un petit sondage auprès de 42 créateurs de contenus ayant chacun plus de 8 000 abonnés, il s'est aperçu que 38 d'entre eux étaient présents sur TikTok avec, en tout, plus de deux millions d'abonnés ! « *Ce support est le canal idéal pour capter l'attention et démocratiser l'image du secteur agricole* », a-t-il indiqué. C'est ainsi que Claire\_maman\_agri recueille plus de 335 000 abonnés et Lauvergnat63 près de 170 000. YouTube est également un bon vecteur, « *la référence du contenu pédagogique agricole* » car les vidéos sont immersives, constituent de formation et de transmission. Elles aussi ont un impact au-delà de la simple audience. Dans ce créneau, Stervio est suivi par 488 000 abonnés, MarcA2C par 275 000 et Chaîne agricole par 150 000 ! Instagram s'adresse plus à une « *agriculture esthétique* », ce qui n'exclut pas la pédagogie. Dans tous les cas, que ce soit sur X, Facebook, Instagram, il « *faut apprendre à bien utiliser ces réseaux, éviter de donner trop de détails sur son exploitation* ». « *Ne vous évertuez pas à répondre à vos opposants du type écologistes radicaux. Ils ne sont pas influençables. Vous perdriez votre temps* ». Un agriculteur averti en vaut deux.

Christophe Soulard

# RAPPORT D'ACTIVITÉ

Lors du congrès de Grenoble, les congressistes ont pris connaissance du rapport d'activité de la FNSEA pour l'année 2024. En voici les grandes lignes. Divisé en six chapitres, ce rapport de plus de 70 pages revient sur les grands événements écoulés de l'année dernière, par thématiques. Vous pouvez le retrouver dans son intégralité sur le site de la FNSEA : [www.fnsea.fr](http://www.fnsea.fr). Extraits

## CHAPITRE 1



Depuis fin 2023, les agriculteurs confrontés à un empilement de réglementations et à des distorsions de concurrence, y compris intra Union européenne, se sont mobilisés partout en France. Pour retrouver une liberté d'entreprendre dans un contexte marqué par le changement climatique, la FNSEA a mis sur la table, dès janvier 2024, de premières revendications d'ordres réglementaire et législatif : notamment en proposant une « loi pour entreprendre en agriculture ». La FNSEA a ainsi porté les attentes des agriculteurs aux niveaux européen (Parlementaires et Commission) et français (gouvernements successifs, Parlementaires et administrations des ministères).

L'année 2024 a par ailleurs été marquée par de nombreuses avancées visant à maintenir les moyens de production. Ainsi, la FNSEA a obtenu différents décrets et arrêtés en faveur de l'élevage, de l'irrigation et de la prévention des inondations. En matière de protection des cultures, le principe « pas d'interdiction sans solution » est inscrit dans le nouvel Ecophyto et l'indicateur retenu valorise mieux les efforts des agriculteurs. De plus, un Comité des solutions a été mis en place pour obtenir des autorisations de mise sur le marché (AMM) similaires à nos voisins pour les usages prioritaires.

L'un des défis sera de reconquérir le souveraineté de l'élevage dans un contexte sanitaire très difficile.

Il connaît depuis une dizaine d'années une décapitalisation de ses cheptels bovins, ovins, caprins et porcins sans précédent. Depuis 2016, c'est 1 millions de vaches que la France a perdu et 617 000 ovins. De plus, le problème de renouvellement des générations en agriculture est encore plus prégnant en élevage : plus d'un éleveur sur deux partira à la retraite d'ici 2030. Parmi ces départs, un exploitant sur trois n'est aujourd'hui pas remplacé. La FNSEA demande que le

gouvernement s'engage sur des ambitions chiffrées concernant son plan de reconquête de l'élevage, afin que chaque éleveur ait des indicateurs qui serviront de base de référence, et qu'il mette les moyens à la hauteur de ces ambitions.

Le deuxième défi est celui de la revalorisation de la production française, c'est-à-dire la bataille du revenu. Entre aléas climatiques et crises sanitaires, baisse des prix et hausse des charges, le revenu agricole a de nouveau reculé en 2024. Face à cette situation, la FNSEA s'est pleinement engagée pour défendre les agriculteurs, obtenir des soutiens pour les exploitations en difficulté et faire avancer de futures législations. Garantir un revenu agricole décent est essentiel pour préserver la production et la souveraineté alimentaire. C'est pourquoi, la FNSEA s'est mobilisée au sein de la mission Babault/Izard pour faire évoluer les lois EGAlim et mieux sécuriser les revenus des agriculteurs et qu'elle a poussé la Commission européenne à prendre plusieurs mesures, notamment la création d'un Observatoire des coûts de production et des marges, ainsi que des modifications ciblées au règlement Organisation Commune de marchés (OCM) pour renforcer la position des agriculteurs dans la négociation commerciale.

En 2024, la FNSEA a obtenu **1**) un renforcement des contrôles, aboutissant à des sanctions pour plusieurs centaines d'établissements ne respectant pas les obligations d'étiquetage ; **2**) La publication d'un décret imposant l'étiquetage de l'origine des viandes transformées en restauration hors foyer (RHF). Enfin, face aux nombreuses crises, le syndicat majoritaire a obtenu plusieurs dispositifs d'aide pour préserver la trésorerie des exploitations : MHE, tempête Ciaràn, FCO, agriculture biologique, prêts garantis de l'Etat...

Troisième défi : accompagner les exploitations agricoles dans les transitions. Ainsi le réseau FNSEA s'est mobilisé au travers de structures et d'associations créées aux niveaux national et territorial (Epiterre, Symbiose, Ali'hommes,

SOLENAT...) pour accompagner les agriculteurs dans la transition avec des financements privés via des contrats pour prestations de services environnementaux. Il s'est aussi investi dans le déploiement de ses 114 solutions du Contrat de solutions visant à réduire les usages et les risques des produits phytosanitaires et dans l'essaimage de ses 104 initiatives recensées favorables aux pollinisateurs. Par ailleurs, la FNSEA a obtenu un règlement fixant des règles européennes communes pour la certification carbone.



## CHAPITRE 2



Face aux crises, tant sanitaires que climatiques, fort bien illustrées en 2024, par d'importantes épizooties (FCO, MHE) et intempéries, la FNSEA s'est mobilisée pour faire adopter des mesures fiscales favorisant une meilleure trésorerie afin de permettre aux exploitants agricoles de faire face aux risques sanitaires exceptionnels.

**D**ans la case « *Dispositifs fiscaux pour le soutien de la trésorerie* » la FNSEA a obtenu une déduction fiscale en provision fiscale et sociale destinée à neutraliser la revalorisation des stocks liés à la hausse des prix des bovins. Cette nouvelle provision vise à soulager la trésorerie des éleveurs dans un contexte inflationniste exacerbé. Tout comme la déduction avant elle, cette mesure est limitée à 15 000 € par exploitation. Grâce à la mobilisation de la FNSEA, les agriculteurs qui ont utilisé la déduction pour épargne de précaution (DEP) peuvent désormais bénéficier d'une exonération d'impôt lorsqu'ils utilisent cette épargne de précaution pour faire face aux conséquences résultant d'aléas climatiques, sanitaires ou environnementaux, et ce, dans la limite de 50 000 € par an. Outre la reconduction du crédit d'impôt HVE, la FNSEA s'est mobilisée, avec succès, pour la prorogation du crédit d'impôt « *congé remplacement* », pour l'application de dégrèvements sur le foncier non bâti (pertes de récolte), le maintien du tarif réduit d'accise sur le gazole non routier ou encore l'augmentation pérenne de 10 % d'exonération de taxe foncière pour les propriétés non bâties (TFNB).

Sur le volet « *accompagnement à la transmission des exploitations* », il faut constater plusieurs avancées

- Le relèvement de 100 000 € des seuils de recettes prévus à l'article 151 septies du code général des impôts (CGI) ouvrant droit à l'exonération de la plus-value professionnelle dégagée en cas de cession d'une entreprise agricole. Les seuils de recettes sont ainsi portés de 350 000 € à 450 000 € pour une exonération totale des plus-values de cession et de 450 000 € à 550 000 € pour une exonération partielle de ces plus-values.
- L'abattement fixe applicable aux gains de cession de titres réalisés par les dirigeants lors de leur départ à la retraite est renforcé lorsque la cession est réalisée au profit d'un jeune agriculteur remplissant les conditions pour être attributaire d'aides à la première installation (relèvement du montant de l'abattement fixe de 500 000 à 600 000 €).



La nécessité de simplifier la réglementation a également rythmé l'année 2024. Le besoin de simplification en agriculture s'est fortement exprimé depuis les mobilisations du début d'année 2024, avec un « *ras-le-bol* » sur de nombreuses normes – aussi bien françaises qu'européennes – qui inondent l'ensemble de la législation agricole et rurale : Eau, produits phytosanitaires, ICPE, urbanisme, contrôle des structures, PAC, droit des sociétés, élevage, etc... La FNSEA qui a fait appel à son réseau, a recueilli plus de 1 500 propositions du terrain. Un tri a dû être effectué pour pouvoir déboucher sur une liste concrète à donner aux pouvoirs publics afin d'être rapidement applicable. En novembre 2024, la FNSEA a produit un document contenant 34 premières mesures de simplification. Le document présenté, clair et synthétique, permettait à la fois une identification rapide des difficultés et des solutions à mettre en œuvre sur des sujets variés : PAC, réglementation sur l'eau, prédation, administration, rôle de l'ANSES, etc. La liste a été transmise aux services du ministère de l'Agriculture. Ce qui a conduit, le 29 novembre 2024, sur une annonce de la ministre de l'Agriculture, Annie Genevard, confirmant la reprise de la plupart des propositions de la FNSEA.

En outre, le nouveau seuil pour les aides de minimis agricoles ont été portés à 50 000 euros ; la FNSEA a engagé, avec RTE et Enedis, l'actualisation des barèmes d'indemnisation pour les préjudices subis par les propriétaires et exploitants agricoles du fait du passage des lignes électriques sur leurs parcelles.

## CHAPITRE 3

## STRUCTURES ET TERRITOIRES

**Régulation foncière : maintenir les objectifs tout en simplifiant les procédures**

La régulation de la propriété et de l'exploitation du foncier agricole est un enjeu essentiel. La terre étant l'outil de travail des agriculteurs, il est nécessaire d'y veiller pour s'assurer d'une juste répartition, entre installations et projets d'agrandissement. En 2024, la question de la régulation était un sujet important. Les dispositifs sont nombreux – contrôle des structures, SAFER, contrôle des transferts de parts des sociétés possédant ou exploitant du foncier agricole – et leur mise en œuvre est souvent source de complexités et d'incompréhensions pour les agriculteurs. En 2024, la FNSEA s'est attelée, avec ses juristes, la Commission gestion des territoires, la Section nationale des fermiers et métayers (SNFM), la Section nationale des propriétaires ruraux (SNPR), et via des propositions du réseau, à simplifier la compréhension et la mise en œuvre des divers outils de régulations.

Le dispositif de régulation des parts sociales, dit « *Sempastous* », est à l'heure actuelle trop contraignant pour les dossiers non soumis ou exemptés d'autorisations préalables. Un travail réglementaire a donc été réalisé pour proposer des simplifications, qui permettront aux demandeurs à n'avoir qu'à renseigner des informations essentielles en quelques dizaines de minutes. Ce travail a été présenté à l'administration et aux parlementaires. D'autres travaux de simplifications ont aussi concerné le contrôle des structures et le cas des sociétés. Par ailleurs, un travail de réflexion est en cours au sein de la Commission gestion des territoires au sujet des coefficients d'équivalence pour les productions hors-sol et végétales.

**Mieux accompagner les transmissions/installations**

Le sujet de l'installation et de la transmission reste essentiel pour notre agriculture. Chaque année plus de 20 000 exploitants partent à la retraite et environ 14 000 s'installent. Le sujet est crucial car la démographie agricole laisse augurer un nombre soutenu de départ dans les dix prochaines années. Une politique audacieuse et active en faveur du renouvellement des générations est absolument nécessaire. La FNSEA continue d'être force de proposition aux côtés de Jeunes Agriculteurs. En 2024, les travaux se sont essentiellement portés sur le projet de loi d'orientation pour la souveraineté alimentaire et agricole et le renouvellement des générations en agriculture. Si le texte a été suspendu de nombreux mois du fait des événements politiques, les discussions se sont poursuivies notamment sur la future mise en place de « *France services agriculture* ». La FNSEA a continué son travail de ressources pour obtenir les chiffres les plus précis sur le sujet, via notamment l'étude du rapport de juillet 2024 éditée par l'IGF et le CGAEER : « *Evaluation des freins fiscaux et non fiscaux au renouvellement des générations en matière agricole* ». Enfin, la FNSEA a fait plusieurs propositions au projet de loi de finances pour la mise en place d'avantages fiscaux en cas de transmission et d'installation d'un jeune agriculteur.

**Une évolution du loup à concrétiser**

2024 a été marquée par des perspectives d'ouverture importantes : engagement d'une procédure en déclassement de l'espèce lupine dans la Convention de Berne ; extension progressive du champ de la non-protégeabilité des bovins, équins et asins ; assouplissement du régime de tirs en février 2024.

Depuis toujours, la FNSEA demande d'adapter le statut du loup aux besoins de l'élevage. Le 3 décembre 2024, les 50 États membres de la Convention de Berne ont voté en faveur d'un abaissement du niveau de protection du loup, et dont la modification doit entrer en vigueur en mars 2025. Cette décision est consécutive aux constats scientifiques d'une forte progression de la population de loups en Europe (passant d'environ 11 200 individus en 2012 à 20 300 en 2023), et d'une hausse des dommages subis par le bétail (65 500 têtes de bétail tuées chaque année dans l'Union européenne). Ce pas significatif franchi, nous redoublons d'énergie pour que l'UE acte cette évolution dans son ordre juridique interne en modifiant la directive « *Habitats* ».

**Agrivoltaïsme : sécuriser les exploitants et répartir équitablement**

L'agrivoltaïsme est devenu un sujet à part entière de l'agriculture depuis plusieurs années. L'année 2024 a été ponctuée par la publication de décrets et arrêtés précisant le régime applicable et éclaircissant les zones d'ombre. Si le régime de la mise en place et de l'exploitation des centrales agrivoltaïques est maintenant quasi-optimal, ce n'est pas le cas pour les relations juridiques entre les parties au contrat et le partage de la valeur générée par ces installations.

La FNSEA a repéré qu'à l'heure actuelle, en présence d'un fermier, les relations conclues entre agriculteurs et énergéticiens sont précaires. Des réflexions ont donc été menées par les juristes du réseau pour suggérer des schémas contractuels sécurisants. A partir de ce travail, la commission gestion des territoires ainsi que la SNFM et la SNPR ont proposé la création d'un bail rural à clauses agrivoltaïques. Sur le partage de la valeur entre les parties, un important travail de ressources a été mené. En effet, si le sujet est très présent en agrivoltaïsme, il s'avère que la collecte d'informations est d'une grande complexité.

**Pour un développement harmonisé des zones à handicaps**

En matière d'ICHN, la FNSEA a continué d'accompagner, sur le plan juridique, les exploitations sortant de la délimitation officielle des zones défavorisées et alerté sur les risques économiques en jeu. Attachée à un développement équilibré de la montagne, la FNSEA prône :

- Le maintien des exploitants locaux jeunes et moins jeunes en montagne, comme priorité d'ordre législative ;
- L'encadrement du tourisme quand

il est susceptible de contraindre excessivement l'agriculture locale ;

- L'harmonisation des politiques d'investissement en montagne ;
- Une meilleure prise en compte des conséquences du changement climatique sur la ressource en eau pour l'abreuvement des animaux notamment ;
- Une défense des troupeaux contre les prédateurs.

## CHAPITRE 4



### Une nouvelle perspective : les services à l'attention des employeurs

En 2024, le département des affaires sociales de la FNSEA a poursuivi son engagement en faveur du dialogue social, malgré un contexte agricole difficile : intempéries, épizooties (FCO, MHE...) Ces défis ont exacerbé les tensions au sein du monde agricole, déjà confronté à des incertitudes politiques. Malgré tout, la FNSEA a maintenu ses efforts en faveur du dialogue social que ce soit à travers sa participation dans différents organismes paritaires (OCAPIAT / AGRICA / ANEFA / APECITA) ou bien à travers la négociation collective où elle a participé à plusieurs négociations thématiques sur les salaires minimums et les conditions de travail.

La FNSEA a lancé un audit mi-octobre 2024. Les résultats remontés par les FDSEA lui ont ainsi permis d'avoir un état des lieux objectif (qualitatif et quantitatif) de la situation et de commencer à identifier des axes prioritaires d'intervention. Cependant, compte tenu des situations très différentes d'une FDSEA à l'autre en termes d'organisation et de moyens humains et financiers, il n'est pas envisageable de créer un modèle unique. Il est donc nécessaire de travailler au sein de chaque département pour définir le modèle qui permettra de répondre à cet objectif.

### L'ANEFA un réseau en mutation

Créée en 1992, l'Association nationale pour l'emploi et la formation en agriculture (ANEFA), est au service de la mise en œuvre des politiques d'emploi et de formation décidées par la Commission paritaire nationale de l'emploi en agriculture. Le paysage de l'orientation, de l'emploi et de la formation a considérablement évolué ces 30 dernières années, il était indispensable de questionner le projet associatif, sa finalité, ses résultats. C'est pourquoi, fin 2022, le conseil d'administration de l'ANEFA a décidé le lancement d'un diagnostic stratégique de son réseau, de manière à le repositionner dans la chaîne de valeurs emploi-formation en agriculture.

Les conclusions définitives de ce diagnostic stratégique et les préconisations retenues ont été présentées en séminaire des élus ANEFA le 10 décembre 2024. Sept pistes ont été présentées parmi lesquelles : **1)** La priorisation des actions du réseau sur des missions

### CQP en plein essor

Avec plus de 500 candidats inscrits en jury d'évaluation en 2024, l'interbranche agricole a battu un record olympique en matière de Certificats de qualification professionnelle (CQP), une contribution concrète en faveur du renouvellement des générations. La FNSEA participe, via ce dispositif de formation et certification qui a plus de 20 ans, à permettre l'accès aux métiers de l'agriculture des jeunes et des actifs tout au long de leur vie professionnelle, quels que soient leurs profils.

### Mal-être : le réseau Réagir est constitué

La mise en place des cellules Réagir dans chaque département permet aux acteurs du monde agricole de se rendre encore plus visibles par les agriculteurs en difficulté, afin qu'ils aient le réflexe de venir chercher des interlocuteurs pour les aider, avant même de se trouver en grave difficulté. Animé par les Chambres d'agriculture, ce réseau va bientôt se doter d'un site Internet pour permettre aux agriculteurs de trouver les noms et coordonnées des référents sur une carte de France interactive.

spécifiques et à forte valeur ajoutée, concernant l'accès à l'emploi, la qualification, la formation, la levée des freins à la mobilité, l'accès au logement, etc. **2)** Le renforcement de logiques partenariales sur les territoires et la recherche de co-financements locaux. **3)** Une clarification entre rôles et missions de l'ANEFA nationale, des ANEFA régionales et des ANEFA locales, pour une meilleure articulation, complémentarité et efficacité de l'action globale ou encore **4)** Un meilleur accompagnement de la gouvernance (accueil, formation, animation, renouvellement).

### Retraites agricoles : une application dès 2026

En 2024, le département des affaires sociales de la FNSEA a poursuivi son engagement pour la mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2026, du calcul de la retraite des agriculteurs sur leurs seules 25 meilleures années de revenus. La FNSEA a notamment obtenu un rapprochement des règles de calcul avec le système du régime général et de la Sécurité sociale des Indépendants, quand certains ambitionnaient un calcul des 25 meilleures années sur la retraite actuelle des agriculteurs.

Ainsi, dès 2026, ce sont 90 % des droits nouveaux qui pourront être versés aux nouveaux retraités. Le syndicat majoritaire se bat également pour obtenir le lissage des surcoûts liés à l'alignement des taux de cotisations sur ceux des autres indépendants (+ 0,6 point). Avec cette réforme et les lois portées par André Chassaigne (Gauche démocrate et républicaine - Puy-de-Dôme), la FNSEA est en passe de réussir son pari de faire du retraité agricole un Français comme les autres !

### TODE : un dispositif amélioré

La dernière mobilisation de JA et de la FNSEA (janvier-février 2024) a permis d'obtenir des pouvoirs publics, dans la loi de financement de la Sécurité sociale de 2025, de : la pérennisation du dispositif « *Travailleur occasionnel-demandeur d'emploi* », et de l'améliorer avec le décalage de la dégressivité de 1,20 à 1,25 SMIC - applicable depuis mai 2024 par décision du gouvernement.

79<sup>e</sup> congrès

## CHAPITRE 5



L'année syndicale 2024 a débuté dans un climat particulièrement tendu, hérité des mobilisations de l'hiver 2023 qui se sont prolongées en début d'année. L'année a été marquée par des difficultés climatiques, sanitaires et une instabilité politique qui ont lourdement pesé sur les exploitations. Le Salon de l'Agriculture, particulièrement agité, a été le symbole de cette rupture croissante entre le monde agricole et la sphère politique.

L'année 2024 a également marqué le lancement d'un chantier structurant pour l'avenir de la FNSEA : celui de la transformation (lire page 28), dont les ambitions ont été officiellement présentées lors du congrès de Dunkerque. Cette dynamique vise à adapter l'organisation aux défis actuels et futurs pour continuer au mieux de défendre les agricultrices et les agriculteurs.

Face aux difficultés sanitaires et climatiques, la FNSEA a obtenu plusieurs avancées essentielles, dont des indemnités pour les exploitants touchés par la maladie hémorragique épizootique (MHE) et la fièvre catarrhale ovine (FCO), ou des enveloppes d'aide d'urgence pour des filières en crise comme la viticulture, l'agriculture biologique et l'apiculture. L'annonce, à l'automne, de la signature du traité du Mercosur au niveau européen a constitué un nouveau point de rupture. Cet accord, représentant une menace pour de nombreuses filières, a été la goutte d'eau qui a fait déborder le vase. Il a conduit à une vague de mobilisations dans l'ensemble des départements avec un message clair : dire stop à la concurrence déloyale et à toutes les entraves à l'agriculture.

### Formation et accompagnement

La FNSEA affiche une ambition forte en matière de formation de son réseau, aussi bien pour ses élus que pour les animateurs. La FNSEA a pour objectif d'accompagner les élus tout au long de leur prise de responsabilités et de leur mandat, afin de maintenir une dynamique syndicale et un portage politique forts sur leur territoire. Depuis 2022, la FNSEA organise deux fois par an une journée d'accueil des nouveaux collaborateurs du réseau (départements, régions, AS et national). Ces journées permettent de favoriser les rencontres entre collaborateurs, par type de métiers ou par région.



### Développement des services

En 2024, le service développement de la FNSEA a poursuivi sa mission en renforçant les services aux exploitants agricoles et plus particulièrement aux employeurs, ceci en confortant l'animation du réseau et la digitalisation des outils. Trois axes majeurs ont guidé cette année : améliorer l'accompagnement des employeurs agricoles, renforcer l'animation et l'outillage des fédérations et enfin structurer la digitalisation et la communication auprès des agriculteurs.

Les sections sociales de la FNSEA (Anciens exploitants, Agricultrices, fermiers et métayers, propriétaires ruraux) ont été mobilisées tout le long de l'année notamment pour faire appliquer la réforme des retraites agricoles calculée sur les 25 meilleures années, pour préparer les élections aux Chambres d'agriculture ; pour fixer la feuille de route sur la féminisation des instances de la FNSEA ; pour faciliter la mise à bail ; ou encore réduire la fiscalité foncière « *qui constitue un boulet pour l'agriculture française* ».

## CHAPITRE 6

## COMMUNICATION

## Communiquer dans un contexte inédit

Dans le contexte de mobilisation agricole inédit débuté en novembre 2023 et poursuivi avec une résonance sans précédent en janvier 2024, la communication de la FNSEA s'est renforcée pour déployer une stratégie visant à mobiliser, fédérer et informer sur les raisons de la colère agricole. À travers des prises de parole engagées, une présence médiatique accrue et des actions de terrain, le service communication a su porter haut la voix des agriculteurs et défendre leurs intérêts.

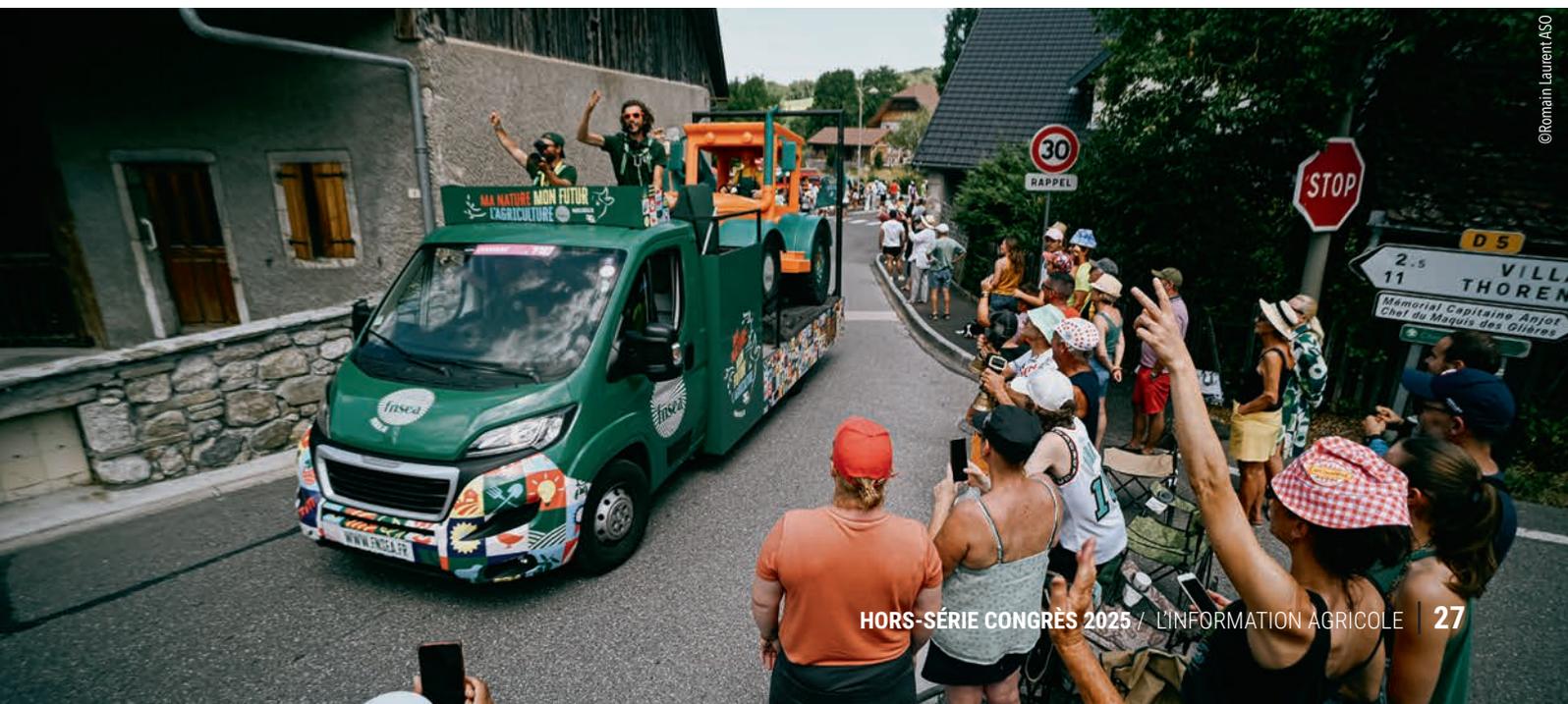
Le service communication a ainsi déployé une stratégie offensive de relations presse avec des liens permanents avec les médias pour leur faire connaître les différents points de mobilisation et la diffusion de communiqués de presse ainsi que l'organisation de conférence de presse pour expliquer les raisons de la colère du monde agricole. Ces messages adressés aux médias ont également été largement relayés sur les réseaux sociaux. Jamais le Réseau FNSEA n'avait bénéficié d'autant de visibilité et d'influence médiatique sur une année.

De la fin des blocages début février jusqu'au Salon de l'Agriculture où là encore, à la veille de l'inauguration du plus grand événement agricole le 24 février, l'ensemble des caméras de toutes les chaînes d'infos, journalistes de toutes les rédactions étaient à nos côtés pour faire part de notre attente de réponse du Président de la République, Place de la Porte de Versailles. Le Salon de l'Agriculture en 2024, c'est pour la FNSEA plus de 5 700 retombées presse en dix jours avec un pic à 2 500 le premier jour, un record.

Le service communication s'est également mobilisé pour préparer les élections Chambres. En collaboration avec les élus, il a élaboré toute la stratégie de communication pour que la campagne puisse

se déployer à travers le réseau. Une campagne de communication a ainsi été créée avec un visuel impactant et fédérateur autour du slogan « Tous ensemble, nous sommes l'agriculture ! ». Un kit complet de communication a été proposé à tout le réseau avec les différentes déclinaisons des visuels de la campagne, des films ainsi que la conception de différents supports et goodies pour la campagne (banderoles, kakemonos, drapeaux, bonnets, ...). Tout le long de l'année 2024, les actions du service communication de la FNSEA se sont développées sur trois piliers : affirmer le leadership de la FNSEA ; Moderniser la communication « avec pédagogie et réactivité » et renforcer le lien avec les agriculteurs. La communication de la FNSEA c'est aussi être au service du réseau, en appui du service syndical et l'organisation d'événements avec, comme fil conducteur, le dispositif « Ma nature, mon futur, l'agriculture ». Cet accompagnement s'est notamment traduit par 15 formations/sensibilisation auprès des FDSEA, quatre Webinaires social media, 15 média-training et 30 déplacements/événements du réseau accompagnés sur le volet communication.

La communication de la FNSEA, c'est aussi la mise en place du stand de 250 m<sup>2</sup> sur le Salon international de l'Agriculture et la présence de la FNSEA sur le Tour de France. En 2024, le réseau FNSEA s'est saisi de cette magnifique vitrine pour mettre en avant nos territoires et nos filières à travers la promotion de nos métiers avec le concours « Les Agris Aiment Le Tour », avec 17 fresques et 20 villages au bord des étapes du Tour. Enfin à l'automne, le service Communication a orchestré pour le service des Affaires Sociales une campagne de communication pour la promotion des métiers de l'agriculture, appelée « Derrière nos expressions » dans la droite ligne de « Ma nature, mon futur, l'agriculture ».



## LA « TRANSFORMATION » DE LA FNSEA SUR LES RAILS

Reconquête du réseau, communication ou encore ressources humaines : Damien Greffin, qui pilote le dossier de la transformation du syndicat, a précisé les enjeux et les avancées.

Le vaste projet de transformation de la FNSEA est désormais sur les rails. « *Aujourd'hui, il n'y a plus de débat en interne sur la nécessité de mener ce dossier à bien* », indique Damien Greffin vice-président du syndicat en charge de ce dossier, épaulé depuis un an par Hélène Hertgen, directrice de la transformation. « *Les résultats mitigés des élections ont achevé de convaincre ceux qui étaient encore sceptiques* », poursuit Damien Greffin. « *L'affluence lors de la séquence à huis clos au Congrès de Grenoble témoigne de cette prise de conscience* ». L'objectif, a-t-il rappelé est d'adapter le syndicat agricole à un contexte politique, géopolitique, économie et social en perpétuelle évolution.



Les débats menés au sein des 17 groupes de réflexion lancés il y a un an ont permis de dégager six chantiers prioritaires, sur lesquels le syndicat entend avancer. Le plus sensible d'entre eux, concerne les flux financiers au sein de l'organisation et notamment le recalcul de la cotisation « *qui donnera lieu à une proposition lors du prochain Congrès* », annonce Damien Greffin. « *Il s'agit de remettre à plat les niveaux de cotisation qui diffèrent d'une FDSEA à l'autre et d'une production à l'autre, mais aussi les relations entre les FDSEA et les associations spécialisées* », indique-t-il. « *Le but est d'éviter d'aboutir à un réseau « à deux vitesses » entre territoires en difficultés et ceux qui le sont moins mais aussi de permettre à toutes les fédérations de pouvoir proposer un socle de service minimum en matière de droit rural, de fiscalité, de services PAC et de services employeurs* », détaille Damien Greffin. Le vice-président de la FNSEA estime qu'une meilleure mutualisation des moyens pourrait, par exemple, améliorer les conseils

juridiques aux agriculteurs. « *Il s'agit bien de maintenir le principe de solidarité auquel la FNSEA a toujours été attachée* ».

### Redéfinir les rôles

Autre chantier prioritaire : la redéfinition des rôles respectifs des fédérations départementales et régionales. Les mobilisations récentes ont montré l'importance de cultiver un lien plus étroit avec les fédérations départementales, en prise avec le terrain « *Les mobilisations récentes ont montré l'importance de cultiver un lien plus étroit avec les fédérations départementales, en prise avec le terrain* ». La fédération compte également s'atteler à la question de la gouvernance, en soulevant la question de l'ouverture du conseil d'administration à d'autres composantes, au rôle des multiples commissions ou encore sur d'éventuelles alliances avec le monde patronal. La question de la communication du syndicat est également à l'ordre du jour. « *Nous ne nous adressons le plus souvent qu'à une partie des agriculteurs, celle qui adhère à notre syndicat. Nous avons besoin d'imaginer le moyen de parler à tous les agriculteurs, via, par exemple un portail ou une appli dont une partie du contenu serait librement accessible* », suggère Damien Greffin. Lié au dossier précédent, celui de la reconquête du réseau est également ouvert. « *Le militantisme a changé, il faut trouver d'autres voies pour toucher les agriculteurs* », souligne l'agriculteur de l'Essonne qui souligne l'importance pour les producteurs de retrouver de l'influence au niveau local, par exemple au travers du projet « France Territoire d'agriculture » qui vise à accompagner les projets agricoles.

Enfin « transformation » du syndicat passe par une meilleure gestion des ressources humaines au sein des différentes instances. « *Il existe aujourd'hui, dans ce domaine, autant de pratiques de départements et pas ou peu d'appui de la part du national. Il faut favoriser les évolutions au sein de notre réseau en créant des passerelles entre les associations spécialisées, les fédérations départementales et régionales et la FNSEA* », estime Damien Greffin.

En attendant que ces dossiers progressent, le duo en charge du dossier se félicite des premières « transformations », avec, par exemple, l'adoption au congrès d'une résolution établissant un quota de 25 % de femmes à tous les échelons de la FNSEA ou encore l'intégration au réseau d'une nouvelle association spécialisée, le Syndicat national des plantes aromatiques, médicinales et industrielles (SNPAMI). « Des signes encourageants » selon Damien Greffin.

**Bruno Carlhian**



**DES VÊTEMENTS DE  
TRAVAIL À LA HAUTEUR  
DE VOS DÉFIS DEPUIS **1880.****

## VINS : CONSOMMATION ET SURFACES EN BAISSSE

L'organisation internationale de la vigne et du vin a livré mi-avril les chiffres mondiaux de la production et de la consommation des vins dans le monde. L'année 2024 sera à marquer d'une croix rouge car tous les chiffres sont en baisse... ou presque.

La viticulture mondiale fait grise mine. En effet, selon les dernières estimations de l'Organisation internationale du vin publiée mi-avril, la consommation mondiale de vin a reculé de -3,3 % en 2024 pour atteindre son plus bas niveau depuis 1961. Seulement 214,2 millions d'hectolitres (Mhl) ont été achetés précise le rapport qui se base sur les chiffres officiels des Etats. En 1961, le volume acheté s'était établi à 213,6 Mhl. L'OIV analyse ce repli par plusieurs facteurs : tout d'abord une baisse sur les marchés-clés comme les Etats-Unis dont la consommation a régressé de 5,8 %, à 33,3 Mhl. Elle recule également de -2,8 % qui représente 48 % des ventes mondiales, notamment en France (-3,8 %). Seuls le Portugal et l'Espagne parviennent à tirer leur épingle du jeu avec une croissance modeste.

D'une manière globale, la consommation est en baisse depuis 2018 (-12 %) et par rapport à la moyenne quinquennale (2019-2023), la baisse atteint -7,1 %. La raison principale invoquée ? La hausse des prix du vin dus à de faibles volumes de production et aux effets persistants de l'inflation passée. En bout de chaîne, le prix payé par le consommateur était, en 2024, en moyenne 30 % plus cher que dans les années 2019-2020.

### Italie en tête

Une mauvaise nouvelle n'arrivant jamais seule, la production mondiale est en baisse de presque 5 % (-4,8 %) et même de -12 % sur les cinq dernières années. Elle n'a atteint l'an dernier que 225,8 Mhl, son plus bas niveau depuis 1961 (219 Mhl). Cette année-là, le gel printanier avait frappé les principaux vignobles de la France et de l'Europe du Sud. L'OIV explique les mauvais résultats de 2024 par des événements météorologiques extrêmes ou atypiques qui ont peu épargné les vignobles à travers le monde. C'est encore moins que les estimations les plus pessimistes publiées fin 2024, Espagne et Etats-Unis ayant abaissé leurs chiffres. L'Europe (61 % du total) présente la récolte la plus faible de ce siècle et place trois pays parmi les premiers producteurs mondiaux. L'Italie retrouve la première place avec 44 Mhl, devant la France qui malgré une chute de production de 23 % (la plus faible depuis 1957 !) est parvenue à dégager 36,1 Mhl. L'Espagne (31 Mhl) se place troisième et précède les Etats-Unis (21,1 Mhl). Selon l'OIV, on retrouve les trois premiers pays mondiaux parmi les plus grands exportateurs. L'an dernier, en valeur la France a été le premier exportateur mondial (11,6 milliards d'euros - Md€), devant l'Italie (8,1 Md€) et l'Espagne (3,0 Md€). « L'année 2024 a confirmé la tendance négative de la consommation de vin observée en 2023. La baisse de la demande sur les principaux marchés (...) a constitué une année difficile », résume l'OIV.

**Christophe Soulard**

# REVENUS 2024 TOUJOURS HÉTÉROGÈNES MALGRÉ LA HAUSSE DES COURS

La conjoncture très favorable du marché de la viande bovine profite pleinement aux producteurs les plus spécialisés, conventionnels ou biologiques. A contrario, l'activité céréalière des poly-éleveurs-cultivateurs plombe leurs revenus.

Comme chaque année, l'Institut de l'élevage (Idele) publie un dossier annuel Bovins viande où il rend compte de l'évolution du résultat courant par unité de main d'œuvre (RC/UMO) des exploitations d'élevage du réseau Inosys (cf encadré) en fonction de leur orientation, des plus spécialisées aux plus diversifiées, vers notamment la céréali-culture. En 2024, la décapitalisation du cheptel de bovins viande s'est poursuivie mais pas au détriment des revenus des éleveurs les plus spécialisés, selon l'Idele. Ils tirent davantage profit que les autres catégories de producteurs, de la conjoncture très favorable du marché de la viande bovine et des prix en hausse. Mais la fièvre catarrhale ovine (FCO) et la maladie hémorragique épizootique (MHE) ont affecté de très nombreuses exploitations, à des degrés divers cependant.

## Conversions

Depuis trois ans, le RC/UMO des exploitations « naisseurs herbagers » progresse régulièrement. L'an passé, leurs revenus (33 600 €/UMO) sont les plus élevés parmi l'ensemble des catégories de systèmes du réseau Inosys. A contrario, les éleveurs « naisseurs avec cultures » voient leurs revenus plombés par leurs mauvaises récoltes céréalières de l'été dernier, par les faibles prix auxquels leurs grains ont été vendus et par l'importance de leurs charges pour financer ces cultures. Aussi, le RC/UMO des systèmes « Naisseurs avec cultures » (15 600 €/UMO) est en moyenne, cinq fois plus faibles qu'en 2022 (85 600 €/UMO) et est à peine supérieur aux revenus des céréaliers scopeurs ! Les systèmes « Naisseurs engraisseurs veaux sous la mère » affichent toujours les revenus les plus faibles de la filière bovine (13 900 €/UMO). Ils ont cependant progressé de 13 % en un an. Comme dans les autres filières, ils tirent favorablement partie de la conjoncture du marché de la viande bovine et de la faiblesse de l'offre de viande de qualité. Mais les prix de vente de leurs bêtes ne compensent pas la moindre productivité de ces systèmes d'élevage exigeants en main d'œuvre et les coûts d'alimentation des veaux. Aussi, beaucoup de producteurs se convertissent en « Naisseurs spécialisés » ou en « Naisseurs-engrailleurs spécialisés ».



©Stock-pixdeluxe

## Très forte hétérogénéité

L'ensemble des exploitations d'élevage converties à l'agriculture biologique font face à des charges de structure importantes. Mais les producteurs spécialisés « Naisseurs bio » dégagent des RC/UMO similaires à leurs collègues en conventionnel (29 700 €/UMO) alors que leurs collègues poly-éleveurs cultivateurs ont été fortement impactés par les mauvaises récoltes de céréales et de fourrages. Enfin, les producteurs ayant opté pour l'élevage de jeunes bovins, ne tirent aucun profit de leur activité d'engraissement. Leur RC de 17 800 €/UMO est inférieur à l'an passé et à celui de leurs collègues naisseurs (29 700 €/UMO). Parmi les producteurs « Bovins avec cultures », 25 % d'entre eux dégagent un RC/UMO supérieur à 40 000 € et vingt-cinq autres, un RC/UMO négatif. Du jamais vu depuis 2016 ! Mais ce dernier dépend fortement de la conjoncture très volatile des cours des céréales. A contrario, seuls quelques milliers d'euros séparent les revenus des exploitations « Naisseurs engraisseurs- veaux sous la mère » (13 900 €/UMO en moyenne) du quart supérieur du quart inférieur. Mais ils sont tous très liés aux aides PAC. A l'échelle du réseau Inosys, six catégories de systèmes d'élevage comprennent un quart de producteurs disposant d'un RC/UMO inférieur à 10 000 € et cinq catégories, parfois différentes, un quart d'éleveurs avec RC/UMO supérieur à 40 000 €.

Frédéric Hénin

## A propos du réseau Inosys

Le réseau Inosys de l'Idele est composé de 295 exploitations réparties sur l'ensemble du territoire, dont 58 converties à l'élevage biologique. « Aussi, leurs résultats sont dans l'ensemble supérieurs de 10 000 €/UMO à ceux calculés par le Rica (Comptes de l'agriculture) », souligne l'Idele.

Principe de précaution ou principe d'innovation : Quel avenir pour l'agriculture française ?



© Actuagri-CS

# PRINCIPE DE PRÉCAUTION OU PRINCIPE D'INACTION ?

« Principe de précaution ou principe d'innovation : Quel avenir pour l'agriculture française ? ». Tel était le thème du débat qu'ont organisé l'Association générale des producteurs de blé (AGPB) et Unigrains fin février sur le Salon de l'Agriculture. Quand le poids de normes juridiques entrave le développement de la production...

Précaution et innovation sont-ils deux principes irréconciliables ? Non si l'on considère que « la réglementation doit s'adapter au temps des cultures et à celui de l'innovation et non pas l'inverse », a répondu la ministre de l'Agriculture, Annie Genevard, venue ouvrir les débats sur cette « question sensible », de son propre aveu. « Laissons les agriculteurs entreprendre pour les intérêts supérieurs de la Nation et de son économie », a-t-elle ajouté. Au-delà de ces déclarations d'intention, la réalité s'est révélée plus cruelle. Car bien que la volonté première du Président Chirac n'a jamais été d'entraver la recherche et l'innovation, ce sont les normes juridiques qui ont découlé de ce principe, intégré dans la Constitution en 2005, qui ont entravé l'agriculture, ont reconnu l'ensemble des intervenants.

## Procédures lourdes

« Au point que le principe de précaution est devenu un principe d'inaction », a tranché le président de l'AGPB, Eric Thirouin, inquiet de mesurer les conséquences des normes générées sur l'agriculture française. Pour preuve, « le code de l'environnement est passé de 1 000 pages au début des années 2000 à environ 7 000 pages aujourd'hui », a souligné l'avocat Timothée Dufour pointant les nombreuses surtranspositions et distorsions de concurrence qui freinent l'économie agricole. Certaines administrations publiques et associations militantes sont devenues les gardiennes implacables de ce dogme. Laurent Guerreiro, président du Directoire du groupe RAGT, mesure au quotidien l'impact du principe de précaution sur son activité. « L'innovation, c'est notre fonds de commerce. Chaque année, nous consacrons 15 % de notre chiffre d'affaires à la recherche », a-t-il souligné. Ce qui représente, bon an mal environ 80 millions d'euros par an. Ses 400 chercheurs aimeraient pouvoir faire plus et mieux, mais « les règles françaises

et européennes nous empêchent de travailler par exemple sur les NGT ou sur les fourrages endophytes », a-t-il dit. Ces derniers ont l'avantage de résister à la sécheresse. « Mais les procédures sont lourdes. Il faut passer par l'Agence de sécurité sanitaire (Anses) qui demande de déposer un dossier. Coût : 40 millions d'euros l'étude, sans avoir la garantie de pouvoir commercialiser les semences au bout du processus », a-t-il soufflé.

## Retour sur investissement

Pour Eric Thirouin, « nous avons besoin de normes. Elles sont aussi là pour nous protéger. Mais on a l'impression que la machine s'est emballée », citant l'exemple que c'est maintenant la « norme qui définit la date à laquelle semer, et non plus la météo ou l'état des champs. Pour l'Europe et l'administration française, le printemps commence le 1er janvier. Si je veux semer mes orges fin décembre, parce que les conditions le permettent, je serai sanctionné », a-t-il illustré. Le principe de précaution semble d'autant moins compatible avec l'innovation qu'on « travaille sur le temps long. Il nous faut donc un cadre clair pour qu'on puisse asseoir et consolider notre risque financier », a remarqué Laurent Guerreiro. Mettre au point une nouvelle semence prend entre six et quinze ans et réclame de lourds investissements. Comme tous ses concurrents, le président de RAGT veut être assuré d'un retour sur investissement. D'autres verrous doivent sauter, notamment celui de l'acceptation sociale de l'innovation. C'est ce qui se passe avec les OGM et les NBT, dont « aucun document scientifique n'a montré qu'il était nocif pour la santé humaine, animale ou pour l'environnement », a martelé Laurent Guerreiro. « Mais on n'arrive pas à convaincre quelqu'un qui ne veut pas être convaincu », s'est-il désolé.

**Christophe Soulard**

# PORC : UNE PRODUCTION À RAFFERMIR ET SOUTENIR

Pour l'interprofession porcine (Inaporc) qui a organisé une conférence de presse à Paris peu avant l'ouverture du Salon de l'agriculture, il est nécessaire de consolider tous les aspects de la production pour assurer la souveraineté alimentaire du pays.

Un chiffre ne trompe pas : celui de l'autosuffisance en viande porcine. Celle-ci a chuté d'un point entre 2023 et 2024, passant de 99 % à 98 %, se sont inquiétés les responsables de l'interprofession porcine. Il était encore de 100 % en 2022. La France qui reste 3<sup>e</sup> producteur européen avec 2,1 millions de tonnes équivalent carcasse (Mtéc) derrière l'Allemagne (3,9 Mtéc) et l'Espagne (4,9 Mtéc) voit son cheptel diminuer. Le nombre de truies françaises a reculé de -3,5 % en un an et celui des élevages a également poursuivi sa baisse (-4,5 % sur les 11 premiers mois de 2024). De plus, « une charcuterie sur cinq aujourd'hui vendue en grande surface est importée », s'est inquiété Thierry Meyer, vice-président d'Inaporc. Tant et si bien que le solde de la balance commerciale a tendance à s'effriter. En effet, les exportations sont restées stables sur les dix premiers mois de 2024 (597 000 tonnes) mais les importations ont crû de +4 % en volume pendant la même période pour atteindre 509 300 t. En valeur, le déficit se creuse. « Il est passé de -457 millions d'euros (M€) sur les dix premiers mois de 2023 à -488 M€ sur les dix premiers mois de 2024 », a ajouté Thierry Meyer.

## -25 % de GES

Pour répondre aux attentes des consommateurs qui plébiscitent le porc français (*lire encadré*) et aux attentes sociétales, pour anticiper les crises sanitaires et renforcer ses positions à l'export, Inaporc poursuit l'application de sa stratégie « *Demain le porc* » qui s'articule autour de cinq piliers : souveraineté alimentaire ; attractivité de la filière ; protection de l'environnement ; sécurité sanitaire et bien-être animale. A ce titre, la filière s'est fixée des objectifs assez ambitieux, parmi lesquels revenir à 100 % d'autosuffisance d'ici 2035, avec au moins 50 % de produits porteurs de logo « *Le Porc français* », en rayon mais aussi réduire de 25 % les émissions de gaz à effet de serre (GES) d'ici 2035<sup>(\*)</sup> et d'autant les émissions d'ammoniac (NH<sub>3</sub>) pour les élevages. L'interprofession ambitionne également de favoriser le renouvellement des générations en faisant en sorte que 100 % des élevages porcins transmissibles soient repris. « *Aujourd'hui, 36 % des éleveurs ont plus de 55 ans* », a précisé Christiane Lambert, vice-présidente d'Inaporc.

(\*) La profession est parvenue à faire reculer de 16,7 % les émissions de GES entre 2004 et 2024.



©Stock-Work158

## PPA

Ces objectifs passent par des aménagements juridiques et administratifs qui apparaissent indispensables comme le fait de « *revenir aux seuils européens* », a indiqué Philippe Bizien, président d'Inaporc. Autrement dit, mettre un terme aux surtranspositions. « *Revenir aux normes européennes signifie pour nous de passer de 2 000 emplacements à l'engraissement à 3 000 et de 750 truies mères à 900 truies mères. Nous voulons les mêmes règles que les autres pays de l'Union européenne* », a-t-il insisté, exigeant que les porcs soient, comme la viande bovine, retirés de la directive européenne « *émissions industrielles* » (IED). Pour atteindre ces objectifs et réussir les transitions, l'interprofession demande le soutien de l'État, y compris pour anticiper une éventuelle arrivée de la fièvre/peste porcine africaine (FPA/PPA) sur le sol français. « *Il n'existe aucun vaccin contre cette épizootie* », a indiqué François Valy, vice-président d'Inaporc et président de la Fédération nationale porcine. La PPA est présente en Allemagne et en Italie. Elle constitue une menace sérieuse pour l'élevage français et les acteurs de l'interprofession sont peu confiants dans la réactivité de l'État si une crise sanitaire de cette ampleur devait intervenir sur le sol français.

**Christophe Soulard**

## Les Français fans de porc

Pas moins de 93 % des Français déclarent consommer du porc, sous forme de viande fraîche ou de charcuterie, d'après une enquête menée en janvier 2024 par l'interprofession. Même si elle a été détrônée d'un souffle par la volaille (31,6 kg/hab./an), la viande porcine reste une valeur sûre (31 kg/hab./an). La consommation globale a d'ailleurs augmenté de +1,4 % entre 2023 et 2024, portée par la restauration hors domicile, « *en particulier le snacking* » ainsi que par « *les entreprises alimentaires qui utilisent du porc dans la fabrication de leurs produits traiteurs* », indique Inaporc. Le porc reste « *une viande conviviale, goûteuse et financièrement abordable* », a résumé Anne Richard, directrice d'Inaporc.

Production porcine

**INAPORC**  
LES PROFESSIONNELS DE LA FILIÈRE PORCINE FRANÇAISE

## LE PORC FRANÇAIS, LA VRAIE RÉFÉRENCE DANS L'ASSIETTE



### CAMPAGNE DIGITALE DU 28 AVRIL AU 1<sup>ER</sup> JUIN 2025



Pour fêter les 10 ans de sa création, le logo Le Porc Français installe sa nouvelle signature : **Le Porc Français, la vraie référence dans l'assiette.**

Une saga de spots décalés l'ancre résolument dans la modernité.

Elle sera diffusée grâce à un plan media digital et des affiches chez les artisans du 28 avril au 1<sup>er</sup> juin 2025.

#### UNE SAGA DE SPOTS DÉCALÉS

Pour les 10 ans de la création du logo **Le Porc Français**, la nouvelle signature du Porc Français l'installe comme la vraie référence en matière de viande de porc et de charcuteries, qui met tout le monde d'accord dans l'assiette.

Dévoilé lors de la campagne d'automne 2024 et mis en piste lors du Salon de l'Agriculture, le nouveau territoire se déploie pleinement en 2025 avec une saga qui joue avec les décalages entre générations autour des réfs des uns et des autres. Ces deux spots de 20 secondes mettent en scène un père et sa fille qui n'ont pas les mêmes réfs mais se retrouvent autour des produits.



## UN PLAN MEDIA 100% VIDÉO ET DES AFFICHES CHEZ LES ARTISANS

Le plan media digital s'attache à maximiser la vidéo vue à 100%, un objectif qualitatif pour ancrer la nouvelle personnalité de la marque Le Porc Français.

Il se déploie en replay TV de TF1 et M6 et sur toute une diversité de sites à destination des **Responsables des achats 20-49 ans** comme Marmiton, Cuisine AZ, Marie-France...

*Les spots seront bien sûr à retrouver sur les réseaux sociaux Le Porc Français.*

**Objectif :**  
**6 millions de contacts**  
**et 5 millions de vidéos vues garanties**

La campagne se décline en affiches humoristiques sur la connaissance (ou non) des produits pour faire sourire les clients des artisans bouchers et charcutiers et déclencher l'échange sur les produits de la filière.



**NON,  
LES RIBS  
NE SONT PAS  
UN GROUPE  
DE ROCKEURS  
À COUPE MULET  
PEROXYDÉE.**



 **LA VRAIE RÉFÉRENCE  
DANS L'ASSIETTE**

**INAPORC**  
LES PROFESSIONNELS DE LA FILIÈRE PORCINE FRANÇAISE

Toutes nos recettes et nos engagements  
sur [www.leporc.com](http://www.leporc.com)

POUR VOTRE SANTÉ, PRATIQUEZ UNE ACTIVITÉ PHYSIQUE RÉGULIÈRE. [WWW.MANGERBOUGER.FR](http://WWW.MANGERBOUGER.FR)



**NON,  
LA ROSETTE  
N'EST PAS  
UNE GAZETTE  
DE MORDUS  
DE JARDINAGE.**



 **LA VRAIE RÉFÉRENCE  
DANS L'ASSIETTE**

**INAPORC**  
LES PROFESSIONNELS DE LA FILIÈRE PORCINE FRANÇAISE

Toutes nos recettes et nos engagements  
sur [www.leporc.com](http://www.leporc.com)

POUR VOTRE SANTÉ, PRATIQUEZ UNE ACTIVITÉ PHYSIQUE RÉGULIÈRE. [WWW.MANGERBOUGER.FR](http://WWW.MANGERBOUGER.FR)

# LA COOPÉRATION LAITIÈRE DÉVOILE SA STRATÉGIE POUR 2030

Lors d'une conférence de presse de la Coopération laitière le 26 février, son président Pascal Le Brun a présenté sa « *feuille de route stratégique* » intitulée « *Cap sur l'avenir* » ainsi que le baromètre économique des coopératives laitières 2024.



© iStock-Gorodenkoff

**R**endre la filière laitière forte, sûre et attractive ; réussir les transitions sociales et écologiques et enfin faire des coopératives laitières des actrices de la souveraineté alimentaire et du rayonnement français à l'international. Tels sont les trois axes qui composent le plan stratégique de la Coopération laitière. Ils ont été dévoilés par son président, Pascal Le Brun qui a constaté une hausse du chiffre d'affaires du secteur. En effet, à périmètre constant, celui-ci est passé de 11,2 milliards d'euros (Md€) à 11,8 Md€ en 2024, soit une augmentation de +5 %. L'ensemble des volumes collectés par les coopératives (12,8 milliards de litres - Mdl) constituent 56 % de la collecte nationale. Mais à périmètre constant (PC) la production accuse un recul de -2 % passant de 11 Mdl (2023) à 10,8 Mdl (2024). Faut-il y voir un effet de la baisse des points de collecte qui, à PC, a chuté de 5 % : 22 700 en 2023 et 21 700 en 2024 ? Pas automatiquement car les facteurs de cette baisse sont nombreux. Cependant, avec ces chiffres qui restent réguliers depuis quelques années, la filière est attractive, a en substance assuré Pascal Le Brun.

## Nouveaux marchés

L'est-elle suffisamment pour renouveler les générations ? Selon une étude réalisée par le cabinet ADquation, presque les deux-tiers des éleveurs (64 %) livrant à une coopérative ont des « *perspectives d'avenir pour les cinq prochaines années* », un score qui monte à 72 % pour les éleveurs en zone AOC/AOP. Le fait que les prix se tiennent contribue à l'attractivité et à la reprise des exploitations. Ils étaient en moyenne de 515 €/1 000 litres en 2023 (derniers chiffres connus) en conventionnel, de 543 €/1 000 l. en bio et 593/1 000 l. en AOC/AOP. En nombre cumulé en 2023, près de 1 500 jeunes producteurs de lait (1 474 exactement) ont été accompagnés, notamment par les coopératives. « *Nous travaillons à bien identifier le cédant au moins trois ou quatre ans avant son départ et à anticiper la transmission/installation. Notre objectif est de conserver les écosystèmes laitiers sur nos territoires. C'est de transmettre un outil aux générations futures qui " restent dans le match " »*, a insisté le président de la Coopération laitière. Quant au rayonnement français, il passe par le raffermissement des marchés à l'international et à la conquête de nouveaux. Le défi promet d'être d'autant plus sérieux à relever que le président américain Trump a annoncé qu'il allait taxer tous les produits européens de 25 %, sans fixer de date précise quant à son application. Cette perspective ne paraît pas effrayer les coopérateurs laitiers outre mesure. « *La FAO<sup>(\*)</sup> prévoit une croissance démographique de +1,8 % d'habitants par an sur les dix prochaines années. A nous de rentrer dans le jeu de cette croissance* », a-t-il dit, avant d'ajouter. « *On va éviter d'être pris en otage par la Chine et les Etats-Unis, en diversifiant notre portefeuille* », sans préciser dans quels pays. Aujourd'hui la Chine représente, à l'échelle française, tous opérateurs laitiers confondus, un chiffre d'affaires annuel de 680 millions d'euros. 350 M€ pour les Etats-Unis.

<sup>(\*)</sup> Organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture

**Christophe Soulard**

## LA PINTADE : LA VOLAILLE DANS LE VENT

Avec une forte reprise de la consommation en 2024, la pintade s'affirme comme la volaille dans le vent, qui séduit les consommateurs et aiguise l'imagination des jeunes cuisiniers.



Avec une progression de 12 % de la consommation en 2024 par rapport à l'année précédente, la viande de pintade reconquiert les faveurs des consommateurs. On la retrouve dans les restaurants mais les ventes sont en hausse également pour la dégustation à domicile où près d'un Français sur deux en consomme régulièrement contre 35 % en restauration hors foyer. Cette petite volaille atypique, l'une des plus petites filières en France avec mille deux cents producteurs, a su se faire une place sur les meilleures tables, à la maison comme au restaurant, grâce à sa saveur particulière, à sa petite taille, qui en fait une pièce goûteuse et recherchée pour les plus grands plaisirs des cuisiniers. L'année aurait pu être encore bien meilleure pour la filière française si les fêtes de fin d'année 2024 n'avaient pas souffert de ruptures d'approvisionnement par manque de prévision. Cela n'arrivera pas en 2025, les mises en place ont d'ores et déjà augmenté de 20 % avec un objectif de croissance de 5 % cette année et le retour aux chiffres d'avant 2019, avant Covid. La pintade est toujours facile à trouver dans les boucheries traditionnelles qui sont bien souvent les seules à proposer des pintades à la découpe, ce que demande le consommateur. On ne trouve qu'un cinquième de pintades sous forme de cuisses et de suprêmes alors que trois quart des poulets sont vendus sous cette forme. Mikaël Kervella, chargé de la communication à l'interprofession (CIP Pintade), promet que des efforts sont engagés pour offrir aux consommateurs plus de pièces découpées.

### La France premier producteur européen

La France a une place de choix dans l'élevage de cette petite volaille originaire d'Égypte à la saveur étonnante. C'est le premier producteur de pintades en Europe, le seul pays qui a encore un

sélectionneur, les établissements Grimaud en Vendée. « C'est une filière de passionnés », explique Jean-Louis Zwick, président du CIP Pintade. « Nous produisons 70 % de pintades cœur de gamme élevés en 77 jours, 26 % de pintades Label rouge élevés en 93 jours, et 1,5 % de chapons de 150 jours. C'est cette croissance lente qui participe à la qualité gustative de cette viande », explique-t-il. L'élevage de pintades se marie très bien avec celui de poulet, mais la pintade a gardé des caractéristiques sauvages, elle aime être perchée, et demande beaucoup de patience aux éleveurs. La France est auto suffisante à 120 % et exporte au Royaume-Uni, en Belgique et en Allemagne. Une campagne européenne de promotion de la pintade d'un montant d'un million d'euros a d'ailleurs pour cible ces pays consommateurs, la France, le Bénélux et l'Allemagne. Il s'agit de faire connaître les qualités gustatives mais aussi nutritionnelles de cette volaille, riche en fer et faible en matière grasse. Les publics visés sont les consommateurs mais aussi les professionnels de la restauration. La pintade suscite en effet la curiosité et l'intérêt des jeunes cuisiniers. La présentation à la presse de ces dernières informations sur la pintade a eu lieu à l'école Ferrandi où se déroulaient la deuxième édition du trophée pintade des jeunes talents. Les quatre finalistes ont été sélectionnés par le chef Guy Legay, meilleur ouvrier de France et ancien chef étoilé du Ritz. Pour donner une idée de leur créativité, Sarah Béthune, 23 ans, a présenté une recette inspirée de la cuisine japonaise. Léa Necum, 17 ans, a cuisiné une pintade aux saveurs marocaines, en pastilla. Léo Pouget, 17 ans, a présenté une pintade inspirée de la cuisine créole et Alyx Whyte, 16 ans, a joué sur les saveurs japonaises avec un suprême de pintade dans l'esprit Yakitori, avec un aigre-doux de poireaux et agrumes !

Jean-Marc Cholet

Une étude FranceAgriMer

## LA CONSOMMATION DE VIN À DOMICILE POURSUIT SON ÉROSION

Les Français ont encore réduit leurs achats de vins tranquilles et effervescents en 2024. Une érosion qui n'est plus compensée par les prix, qui ne montent plus.

L'année 2024 reste dans la continuité des précédentes, avec la poursuite de la lente érosion de la consommation de vin tranquille en France, indique le bilan annuel des achats effectué par Circana et Kantar Worldpanel pour FranceAgriMer. En 2024, huit millions d'hectolitres de vin ont été achetés pour la consommation à domicile, soit une baisse de 4 % par rapport à 2023. Cette chute n'est plus compensée désormais par la hausse des prix et la montée en gamme. Le chiffre d'affaires réalisé, qui s'élève à 4,4 milliards d'euros (Md€), ressort également en baisse de 4 % par rapport à 2023. Presque toutes les couleurs, vignobles et segments ont perdu des acheteurs l'année dernière. C'est cependant le vin rouge qui continue de perdre le plus de plumes dans l'affaire avec - 7 % en volume par rapport à 2023 et même -12 % par rapport à la moyenne des trois dernières années. Le vin blanc résiste mieux, avec une baisse de 2 % en volume sur la moyenne des trois dernières années, mais une hausse en valeur de 4,3 %. Cependant, la progression tient surtout aux vins blancs IGP, illustration sans doute d'une recherche de meilleur prix. Les ventes d'IGP cépage et standard blancs sont en hausse respectivement de 5 % et 6 %, tandis que les vins AOP blancs stagnent.

### Les IGP viticoles s'adaptent à la consommation et au climat

Le dernier comité national des IGP vins et cidres de l'INAO a pris plusieurs décisions clefs concernant l'avenir des IGP viticoles et leur adaptation aux enjeux économiques et environnementaux. En matière de désalcoolisation des vins, désormais autorisée en IGP, les premières demandes ont été validées. Les IGP Périgord, Comté Tolosan et Val de Loire intègrent désormais la possibilité de produire des vins partiellement désalcoolisés. La teneur en alcool minimum de ces vins partiellement désalcoolisés est de six degrés. Dans un souci d'adaptation aux nouvelles conditions climatiques, plusieurs IGP poursuivent leur intégration de nouveaux cépages résistants aux maladies et à la sécheresse, notamment les IGP Méditerranée, Gascogne et Gers. « Cette mesure vise à réduire l'utilisation de produits phytosanitaires tout en garantissant une production viticole plus stable et respectueuse de l'environnement », indique l'INAO.



### Une moindre présence chez les jeunes

L'érosion de la consommation est liée à la baisse des achats, de leur fréquence et, en particulier, à une perte de pénétration, très marquée chez les plus jeunes, ce qui n'est guère réjouissant pour l'avenir. À noter également, les 50-64 ans, qui consommaient habituellement du rouge, se tournent au fur et à mesure du glissement des générations vers le rosé et le blanc. Si la baisse de pénétration touche toutes les tranches d'âge, elle est moins importante sur les 50-64 ans et surtout les 65 ans et plus. Ceux-ci restent les premiers consommateurs de vin. En revanche, on note une perte de pénétration importante chez les moins de 39 ans (plus de 60 % des ménages n'achètent du vin qu'au moins une fois dans l'année).

L'érosion des ventes affecte également les vins effervescents, qui étaient jusqu'à présent plutôt épargnés. Les ventes en grande distribution ont baissé de 2 % en volume et de 2 % en valeur, avec 164 millions de cols pour un chiffre d'affaires de 1,4 Md€. Là encore, les prix ne compensent plus la baisse des volumes. Les évolutions traduisent également une recherche croissante de produits accessibles. Les ventes de Champagne accusent une très nette diminution en volume (-10 % en volume et -6 % en valeur). Les ventes de vins AOP (notamment les Crémants), qui progressaient régulièrement depuis plusieurs années, se stabilisent pour la première fois avec +1 % en volume l'année dernière par rapport à 2023. Les produits moins valorisés (cuves closes, pétillants et aromatisés) n'en profitent pas pour autant.

**Bruno Carlhian**



## PRODUITS PHYTOS : L'EUROPE BONNE ÉLÈVE

L'organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a récemment publié un rapport sur l'utilisation des pesticides dans le monde. Leur utilisation ne cesse d'augmenter, sauf en Europe.

Les quelques 886 millions d'agriculteurs que compte la planète ont utilisé, en 2022, pas moins de 3,7 millions de tonnes de substance active, soit une hausse de 4 % par rapport à 2021. La FAO inclut dans ces substances, les herbicides, fongicides et insecticides<sup>(\*)</sup>. Les herbicides représentent près de la moitié des substances, devant ; les fongicides et bactéricides (22 %) et les insecticides (22 %). Le Brésil demeure le premier pays utilisateur (801 000 tonnes, +11 % en un an), devant les Etats-Unis (468 000 tonnes, +2 %). L'Indonésie est en troisième position (295 000 tonnes), suivie de l'Argentine (263 000 tonnes) et de la Chine (225 000 tonnes). Le continent américain dans son ensemble représente plus de la moitié des substances actives consommées dans le monde : 1,89 millions de tonnes sur 3,7 Mt, le Brésil (21 %) et les Etats-Unis (13 %) représentant à eux deux plus du tiers. La consommation de ce continent a cru de 10 % en 2022 et il reste le plus gros consommateur au monde depuis 1990. Sa consommation de pesticides a d'ailleurs triplé depuis cette date (+210 %). Le continent asiatique trône à la deuxième place de « palmarès », en ayant répandu 1,05 Mt de pesticides en 2022. Cependant, ce chiffre accuse une légère baisse par rapport à 2021, même s'il reste supérieure de plus de 75 % par rapport à 1990. Ce continent est également le premier exportateur mondial de substances actives (3,5 Mt).

### 1,66 kg pesticides/ha

Selon le rapport de la FAO, l'Europe est le troisième continent le plus consommateur de pesticides avec 480 000 tonnes. Elle est parvenue à réduire l'utilisation de substances actives de 7 % entre 2021 et 2022. En comparaison de 1990, c'est une réduction de consommation de 5 %. Toutes substances confondues c'est l'île de Malte qui est le pays le plus consommateur avec 11,59 kg par hectare de terres cultivées en 2022. Ce qui correspond à une consommation supérieure à celles du Vietnam et du Brésil (plus de 10 kilos par hectare). Viennent ensuite les Pays-Bas (8,38 kg/ha) et Chypre (8,36 kg/ha). La France, dixième du classement par pays, ne répand que 3,45 kg/ha se situant légèrement au-dessus de la moyenne européenne (2,89/ha). L'Italie (4,69 kg/ha) et l'Allemagne (4,06 kg/ha) sont quant à elles bien au-delà. Les plus « vertueux » sont la Roumanie (0,92 kg/ha), devant la Suède (0,92 kg/ha), l'Estonie (1,09 kg/ha) et la Slovaquie (1,13 kg/ha). En moyenne, les agriculteurs européens répandent 1,66 kilo de pesticides par hectare, tout proche de la moyenne mondiale : à 1,60 kilo/ha. Selon Eurostat, la vente de pesticides au sein de l'UE est en très légère baisse sur le long terme passant de 360 000 tonnes vendues par an en 2011 à 322 000 tonnes en 2022. Il faut souligner que pendant cette période, c'est l'Italie qui a connu la plus importante baisse de vente de pesticides (-37 %). Viennent ensuite le Portugal (-36 %), la Grèce (-33 %) et la Roumanie (-30 %).

<sup>(\*)</sup> L'Europe définit un pesticide comme « un produit qui prévient, détruit, ou contrôle un organisme nuisible ou une maladie, ou qui protège les végétaux ou les produits végétaux durant la production, le stockage et le transport ».

**Christophe Soulard**

## National



# NOTE DE CONJONCTURE

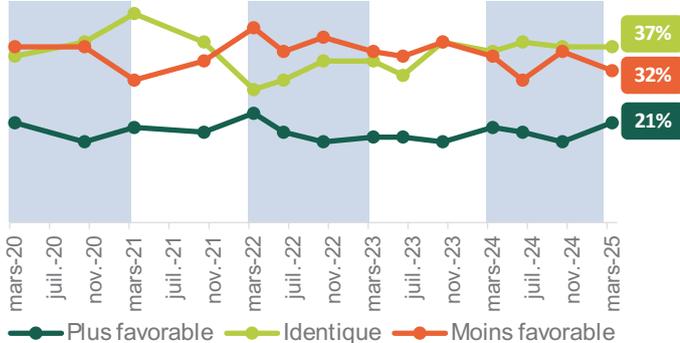
de l'Observatoire emploi formation

N°10 / Printemps 2025

## SITUATION ÉCONOMIQUE DES EXPLOITATIONS

40% des agriculteurs évaluent la **situation économique actuelle** de leur exploitation comme **mauvaise**. C'est 5 points de plus qu'il y a un an.

### Perspectives économiques au cours des 2 à 3 prochaines années selon les exploitants

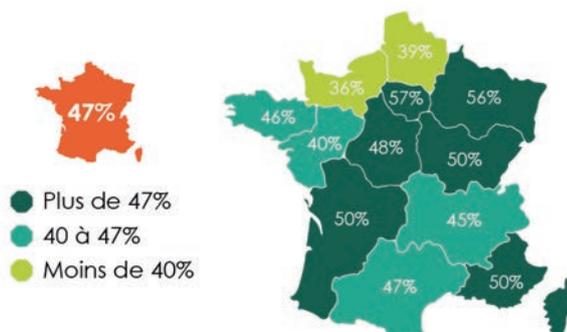


Le pessimisme perd un peu de terrain par rapport au trimestre dernier (-4 points) mais reste à un niveau élevé (1/3 des agriculteurs anticipent une dégradation de la situation économique). C'est dans les filières de grandes cultures et en élevage porcin/volaille que ce pessimisme est le plus marqué. C'est également le cas chez les agriculteurs des régions Grand Est et Île-de-France.

## DIFFICULTÉS RENCONTRÉES AU COURS DES 3 DERNIERS MOIS

47% des agriculteurs font état de **difficultés importantes** rencontrées au cours des 3 derniers mois, c'est 3 points de moins qu'au trimestre dernier mais cela reste le plus haut niveau observé depuis 8 ans

### Part d'agriculteurs faisant état de difficultés importantes au cours des 3 derniers mois



### Nature des difficultés rencontrées au cours des 3 derniers mois (en % d'agriculteurs)



47% des agriculteurs font état de difficultés importantes, c'est 4 points de moins qu'au trimestre dernier. Le secteur le plus touché est celui de l'élevage bovin/ovin/ caprin et ce sont les agriculteurs des régions Île-de-France et Grand Est les plus impactés.

Les **principales difficultés** rencontrées ce trimestre concernent les problèmes liés **aux charges d'exploitation trop élevées** et au **climat** ou à la **météo**.

## Des embauches conformes à la période

Ils sont **13% d'agriculteurs à avoir embauché du personnel au cours des 3 derniers mois**. Cette proportion est diminution de 3 points par rapport à l'année précédente.

Dans le détail, **10%** ont embauché du personnel en CDD, **2%** en CDI et **1%** à la fois en CDI et CDD.

Rien d'étonnant à retrouver les **filières de cultures spécialisées** en haut du classement des filières ayant le plus embauché lors de ce trimestre : **37%** des viticulteurs, **25%** des arboriculteurs, **19%** des horticulteurs et **15%** des maraîchers.

## Des intentions d'embauches elles aussi en diminution pour la période

En moyenne nationale, **3% des agriculteurs ont l'intention de recruter au moins un CDI** au cours des 3 prochains mois et **11% au moins un CDD**.

C'est le secteur de la **viticulture** qui arrive en tête des intentions d'embauche (8% des viticulteurs envisagent de recruter au moins un CDI et 29% au moins un CDD).

Les autres filières de cultures spécialisées complètent le classement.

## Les intentions de suppression de poste en CDI diminuent de moitié

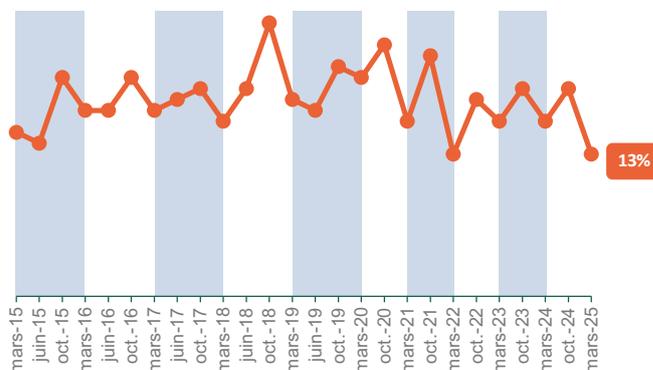
Un employeur de CDI sur 20 envisage de supprimer au moins un poste en CDI.

Cette proportion a **diminué de moitié (-6 pts)** par rapport au trimestre dernier.

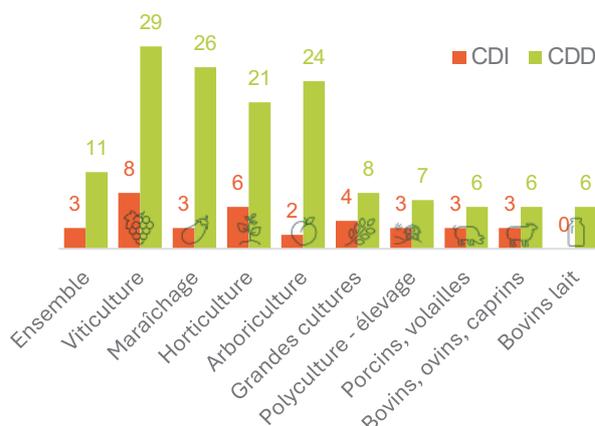
On retrouve les proportions les plus importantes dans la filière horticulture ainsi qu'en région Grand Est, Normandie et Occitanie, avec près de 10% d'employeurs de CDI concernés.

## L'EMPLOI DANS LES EXPLOITATIONS AGRICOLES

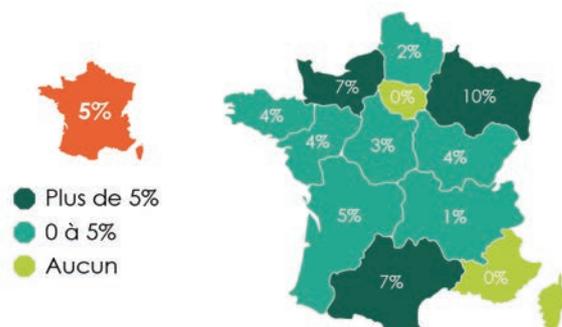
### Part d'agriculteurs ayant embauché du personnel au cours des 3 derniers mois



### Part d'agriculteurs envisageant d'embaucher au cours des 3 prochains mois au moins un...



### Part d'employeur ayant l'intention de supprimer au moins un poste en CDI



Commission européenne

# UNE VISION AGRICOLE VRAIMENT STRATÉGIQUE POUR 2040 ?

Dans le droit fil du rapport présenté en septembre 2024 par l'universitaire allemand Peter Strohschneider, président du Dialogue stratégique, la Commission européenne a dévoilé le 19 février, sa vision stratégique pour l'agriculture et l'alimentation à l'horizon 2040. Des perspectives encore bien floues.

C'est le 19 février que le commissaire européen, Christophe Hansen, a présenté la feuille de route de l'agriculture pour 2040. « Cette feuille de route pose les jalons d'un système agroalimentaire attrayant, compétitif, résilient, tourné vers l'avenir et équitable pour les générations actuelles et futures d'agriculteurs et d'opérateurs agroalimentaires ». Elle entend « réaffirmer le rôle stratégique de l'agriculture pour assurer la sécurité économique et alimentaire de l'Union européenne », a indiqué une experte de la question à la Commission de Bruxelles. Christophe Hansen, lui-même, lors d'une conférence de presse le même jour, a indiqué vouloir « plus de flexibilité et moins de contraintes pour les agriculteurs ».

## Réduire la bureaucratie

Cette vision repose sur quatre grands piliers. Le premier est celui de la production et de l'approvisionnement. Il ambitionne de rester « hautement productif à des prix raisonnables », et « favoriser la prospérité économique à chaque échelon de la filière ». C'est dans ce premier pilier que pourraient être inclus la rémunération des services environnementaux (PSE<sup>(\*)</sup>) aux agriculteurs, et pourquoi pas les aménités positives qu'ils créent au quotidien. Ce domaine entend aussi « encourager les jeunes à entrer dans la profession, notamment grâce à des revenus équitables et à des aides publiques mieux ciblées », indique la Commission sans plus de détail. Le renouvellement des générations est un réel défi quand on sait que seulement 12 % des agriculteurs européens ont moins de 40 ans ! Le deuxième pilier entend rendre le secteur « plus compétitif et résilient ». Il s'agit ici de résister à la concurrence internationale, notamment « en réduisant la bureaucratie et les charges administratives pour dégager plus de compétitivité ». Les orientations, qui seront précisées au fil du dialogue avec les acteurs de la filière agricole et alimentaire, devraient permettre



© Commission européenne

« d'absorber tous les chocs, qu'ils soient climatiques, géopolitiques ou économiques comme la volatilité des marchés ». Ces mêmes orientations devraient également permettre à l'Union européenne de se positionner comme l'un des continents garants de la sécurité alimentaire mondiale, « tout en protégeant les intérêts des agriculteurs européens », affirme la Commission.

## Green Deal et Farm to Fork

Quant au troisième pilier, il demande aux agriculteurs de « travailler en lien avec la nature », en la respectant, en contribuant à préserver la neutralité carbone et en participant à la restauration des sols, de l'eau, de la biodiversité. Le commissaire à l'Agriculture a indiqué que la Commission examinera attentivement toute nouvelle interdiction d'utilisation de pesticides si des solutions de remplacement ne sont pas disponibles dans un délai raisonnable et rationalisera l'accès aux biopesticides sur le marché de l'Union européenne. Mais comme l'a indiqué Christophe Hansen à nos confrères de Contexte, « il ne s'agit pas déréguler », c'est-à-dire de réintroduire les molécules qui ont été interdites... Il ne s'avance pas non plus sur une éventuelle réforme du règlement relatif aux pesticides. La Commission veut en tout cas favoriser les biosolutions et accélérer leurs autorisations de mise sur le marché (AMM). Enfin le quatrième et dernier pilier s'intéresse à la dimension sociale et sociétale de l'agriculture, en leur permettant d'exercer leur métier dans les meilleures conditions. Il s'agira pour la Commission de présenter un plan d'action rural actualisé pour veiller à ce que les zones rurales restent dynamiques, fonctionnelles et profondément liées au patrimoine culturel et naturel de l'UE. Reste que dans l'esprit de la Commission, cette feuille de route stratégique ne remet en cause ni le European Green Deal (Pacte vert européen) ni la stratégie de la ferme à la fourchette (Farm to Fork). « Ils restent valides et pertinents », assure un expert du dossier. Tout simplement la Commission a-t-elle mis leurs objectifs chiffrés sous le boisseau. Il restera à traduire ces objectifs dans la prochaine PAC et à anticiper les conséquences des futurs élargissements à venir.

(\*) Paiements pour services environnementaux

**Christophe Soulard**

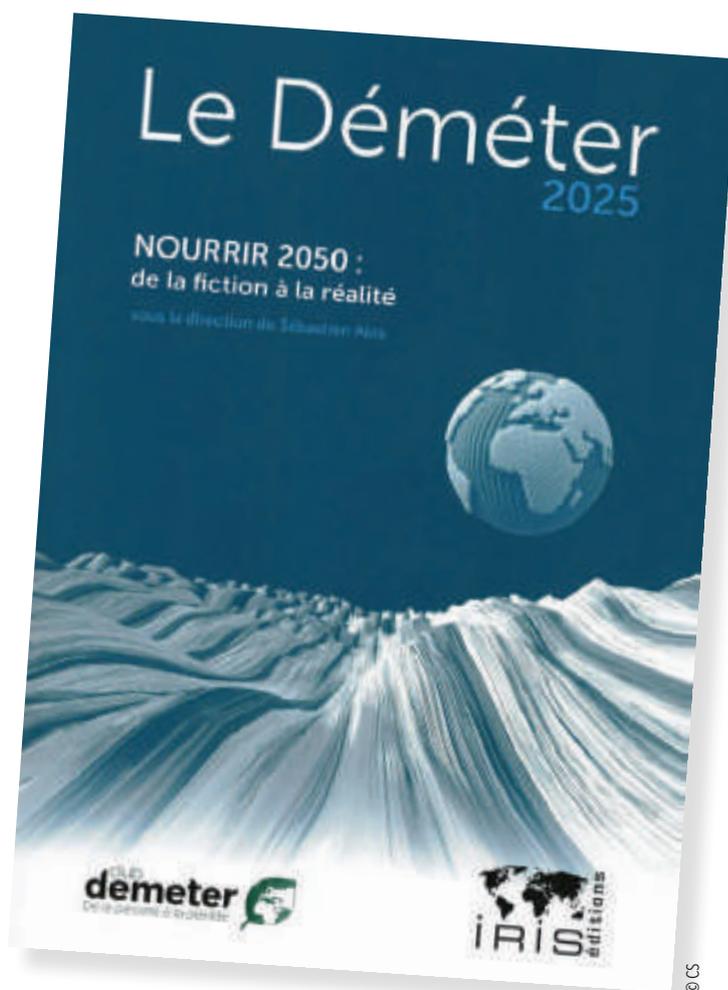
# LE DEMETER 2025 SE PROJETTE EN 2050

Le Club Demeter et l'Institut des relations internationales stratégiques (IRIS) viennent de publier la 31<sup>e</sup> édition du Demeter. Ce dernier est intitulé : « *Nourrir 2050 : de la fiction à la réalité* ». En filigrane se pose la question de savoir si l'agriculture pourrait nourrir le monde, dans quelles conditions économiques et environnementales et dans quel contexte géopolitique ?

L'exercice de la prospective, qu'elle soit politique, économique, sociale, technique, ou environnementale, est toujours délicat, tant il est difficile de déterminer et de maîtriser à l'avance des paramètres que l'on ne connaît pas. C'est cette équation à multiples inconnues que tente de répondre le dernier Demeter écrit sous la direction de Sébastien Abis. Ce dernier a, lors d'une conférence de presse à Paris, précisé sa pensée, expliquant que le sous-titrage pourrait s'écrire « *de la fiction alimentaire à la réalité agricole* ». Sur le mode de la métaphore animale, Sébastien Abis estime que nous entrons dans « *l'ère des hippopotames féroces, véloces et polygames* » même si les chevaux de rivière paraissent bien placides et paisibles. A leur image, le monde géopolitique évolue aujourd'hui rapidement au gré des alliances éphémères et fragiles, des tensions intersociales et d'une multipolarité désordonnée. Dans ce concert un peu fouillis, l'Europe toujours première puissance agricole mondiale, a beaucoup à gagner car « *nourrir ne peut pas attendre* », a-t-il indiqué. En effet, l'accroissement démographique (+1,5 milliards d'habitants d'ici 2050) va développer la demande. Il faudra nécessairement produire plus. Or des signaux plus ou moins faibles viennent freiner cette perspective : dans de nombreuses régions, les rendements céréaliers stagnent ; 10 % des agriculteurs européens ont moins de 40 ans ; les orientations agricoles de l'Europe, avec le Green Deal, le Farm to Fork et la « Vision stratégique » présentée le 19 février, laissent en plan une bonne partie de la relance productive. « *On ne fera pas de la durabilité dans son ensemble, y compris agricole, sans un socle économique solide* », a estimé Sébastien Abis. Autrement dit, pas d'environnement et de social sans exploitations agricoles viables, solides, prospères et nombreuses.

## « IA et bon sens paysan »

Le constat de Christian Huyghe, chargé de mission auprès de la directrice scientifique de l'Inrae, est presque le même quand il se projette dans la peau d'un agriculteur français en 2040. Le message qu'il souhaite faire passer est que le salut viendra en



partie de l'innovation et de la diversification pour répondre aux multiples demandes. La résilience des exploitations se mesurera à leur compétitivité, leur bilan environnemental et économique, à la fourniture d'énergies renouvelables etc. « *Toutes les innovations existent. Elles sont déjà sur la table* », a-t-il plaidé. A ce titre, Caroline Rayol, consultante senior en intelligence stratégique, estime que le marché carbone constitue une réelle opportunité pour l'agriculture et l'agro-industrie. Le marché mondial représente d'ailleurs à lui seul près de 100 milliards de dollars américains. « *En France, ce marché est émergent et toutes les opportunités sont à saisir* », a-t-elle affirmé. De même, l'intelligence artificielle peut concourir à développer les futurs modèles agricoles, pour peu que l'interaction entre l'IA et le bon sens paysan développe une approche collaborative et participative centrée sur l'humain, observent trois auteurs<sup>(\*)</sup>. Encore faudra-t-il prendre garde à ne pas trop dépendre des technologies aujourd'hui développées par nos meilleurs ennemis que sont les Américains et les Chinois. « *Sachant que l'hégémonie américaine est déclinante* », a analysé Thierry Pouch, chef économiste à Chambres d'agriculture France dans un article où il établit trois scénarios pour ce pays de plus en plus dépendant des échanges internationaux, y compris agricoles.

<sup>(\*)</sup> Vindicien Delcourt, Christian Germain et André Loesebrug-Pietri

**Christophe Soulard**

# COMMERCE AVEC LES AMÉRIQUES : UNE DESTINATION À SOUTENIR

La deuxième journée des Rencontres du fret maritime des exportations agricoles et agroalimentaires françaises conteneurisées s'est récemment tenue à Paris. A cette occasion, un focus sur l'Amérique du Nord et l'Amérique latine a été proposé.

Le commerce mondial des produits agricoles et alimentaires s'élève à environ 2 000 milliards d'euros. A eux seuls, dix pays concentrent 50 % de ce commerce. Les Etats-Unis sont les premiers exportateurs (161 milliards d'euros -Md€) en 2023) et les deuxièmes importateurs (197,4 Md€) derrière la Chine (207,7 Md€). La France est le sixième exportateur (81,9 Md€) et le 5ème importateur (77,1 Md€). Les Amériques absorbent 29 % de nos exportations mondiales de vins et spiritueux, 6,3 % pour les produits laitiers et 8 % pour les produits de la B.V.P<sup>(\*)</sup>. La France est le premier fournisseur de vins et spiritueux des Etats-Unis (en valeur), et le deuxième (en volume) derrière l'Italie. Les exportations totales agricoles et alimentaires de la France vers les Etats-Unis se sont élevées à 5,37 Md€ en 2023 et à 5,44 Md€ sur la période décembre 2023 - novembre 2024 (année glissante). « *Le déficit commercial américain sur les échanges de marchandises est important et structurel* », rappelle Jean-Christophe Debar, consultant. Il s'élève à 1 180 milliards de dollars (Md\$) et représente 4 % du PIB. Il a progressé de 57 % en dix ans. D'où la volonté de Donald Trump de réduire ce déficit commercial. Sur les filières agricoles, ce déficit est structurel. Il est attendu à 45 Md\$ en 2025. « *Les Etats-Unis sont un pays à fort pouvoir d'achat. Les importations de produits agricoles et alimentaires concernent des produits transformés, alors que les exportations reposent sur des produits bruts* », rappelle Jean-Christophe Debar. Ce qui explique l'ampleur de ce déficit. La stratégie du président américain « *est une stratégie à haut risque pour tout*

*le monde, y compris et d'abord pour les USA avec le spectre d'une guerre commerciale* ». Cela peut avoir des conséquences notamment pour les agriculteurs (farmers). « *50 % des exportations agricoles américaines pourraient être menacées par des mesures de rétorsions commerciales* » present par les pays qui se verraient appliquer des droits de douane.

## Marchés alternatifs

Quelles que soient les décisions prises par Donald Trump « *nous entrons dans une nouvelle ère, celle de la fragmentation des relations commerciales* », souligne Jean-Christophe Debar en évoquant « *le cavalier seul américain, destructeur du multilatéralisme* ». Pour l'Union européenne, cela constitue « *un défi économique et politique* ». A ce jour, l'administration Trump n'a pas mis en place de mesures douanières contre les produits agroalimentaires européens. Il est toutefois bon de trouver des marchés alternatifs. Le Canada peut en faire partie. « *Le Canada peut être perçu comme un marché refuge* », constate Stéphanie Léo, chef du service Études sur mesure à Business France. « *C'est un marché abordable où un quart de la population parle français. C'est le 4<sup>ème</sup> importateur mondial de vin, et la France est son premier fournisseur* », poursuit-il. « *En vigueur depuis 2017, le CETA<sup>(\*\*)</sup> a beaucoup profité à l'agroalimentaire français* », ajoute Yannick Dheilley, délégué commercial à l'Ambassade du Canada en France. Ainsi, les exportations françaises de produits laitiers ont augmenté de 100 %. « *Cet accord, qui ne pose aucun problème particulier, est favorable à l'agroalimentaire français* », indique-t-il. L'Amérique centrale et du Sud peuvent également offrir des opportunités. La zone a importé pour un peu plus d'1 Md€ de produits français, la moitié étant à destination du Mexique et du Brésil. Les vins et spiritueux représentent 27 % de ces exportations.

<sup>(\*)</sup> Boulangerie, viennoiserie, pâtisserie

<sup>(\*\*)</sup> Accord de libre-échange entre l'UE et le Canada

Olivier Masbou



## DOCUMENTAIRE : PAYSANS CINÉASTES

A l'occasion du Salon international de l'agriculture, Public Sénat a rediffusé le documentaire « *Paysans cinéastes* » de Louis Aucoin. Il est disponible en replay jusqu'au 23 décembre prochain.



Louis Aucoin a découvert des bobines de films qui dormaient au fond des greniers et qui lui ont été confiés par leurs propriétaires comme Jean Ronceray ou Sylvain Vigneron qui ont filmé la ferme de leurs parents. Parce que les terres sont riches en Ile-de-France, les agriculteurs des années 1950-60-70 avaient plus les moyens d'accéder aux « *outils modernes* » : tracteurs moissonneuses-batteuses et caméra super 8 ou 8 mm. Les images en noir et blanc et en couleurs rapportent des scènes de la vie quotidienne : les cours de ferme en terre battue ou non, les chiens de chasse, les canards, les cochons, la paille, les travaux ménagers, les enfants qui jouent, les moissons, les moutons, les chevaux... et même la Seine gelée en 1956. Ces bobines offrent une image idyllique de « *la ruralité dans sa plénitude* », selon les termes de l'auteur. Il fait témoigner les cadreurs amateurs, qui commentent les images du film. A cette époque les moutons remplaçaient les désherbants dans les champs de chaume. « *Quand les produits chimiques sont arrivés, ça a été la fin des moutons* », témoigne l'un d'entre eux.

### Effacement d'un monde

Il se dégage une grande nostalgie dans ce film de 52 minutes : celui du rythme des saisons, des circuits courts, de l'autosuffisance, des produits locaux, du cochon que l'on tue à la ferme et celui des agriculteurs qui étaient les voisins des consommateurs. Les livraisons se faisaient à cheval de la ferme aux Halles de Paris, avant que celles-ci ne disparaissent en 1969. « *Les chevaux connaissaient le chemin par cœur* », témoigne une voix féminine. Nostalgie aussi quand les terres maraîchères cèdent le pas à l'urbanisation, faisant ainsi reculer l'agriculture et s'effacer un

autre monde. La mise en place du marché de Rungis scelle définitivement le sort des petites exploitations franciliennes de polyculture-élevage. Louis Aucoin recherche les racines paysannes et agricoles, les gestes ancestraux à comprendre et à reproduire. C'est tout à son honneur que de vouloir reprendre le flambeau d'une agriculture surannée et physiquement éreintante et de vouloir transmettre ces gestes oubliés aux jeunes générations. Mais les commentaires ramènent à la réalité : « *Travailler les champs à la binette... Mon Dieu, qu'est-ce que je déroutais* », se souvient une autre voix féminine. Quant à celui qui a été charretier pendant deux ans, il confie avoir été « *bien avec les chevaux* », mais « *j'avais surtout envie d'être sur le tracteur* », affirme-t-il, pas mécontent qu'on ait mis fin « *à la gratuité des tâches* » quand on était adolescent ou jeune homme à la ferme.

Ce documentaire permet de prendre conscience que la mécanisation a rendu le travail moins pénible pour les agriculteurs. On peut être nostalgique des derniers chevaux de traits dans les années 70 et être reconnaissant des apports du progrès technologique. Jamais en soixante-dix ans, un secteur d'activité ne s'est autant adapté que celui du monde agricole...

Le documentaire est disponible sur Public Sénat ainsi que sur le site de la chaîne.

<https://www.publicsenat.fr/emission/documentaire/paysans-cineastes-e0>

Il est également disponible aussi sur :

YouTube <https://www.youtube.com/watch?v=507UCr6xqnk>

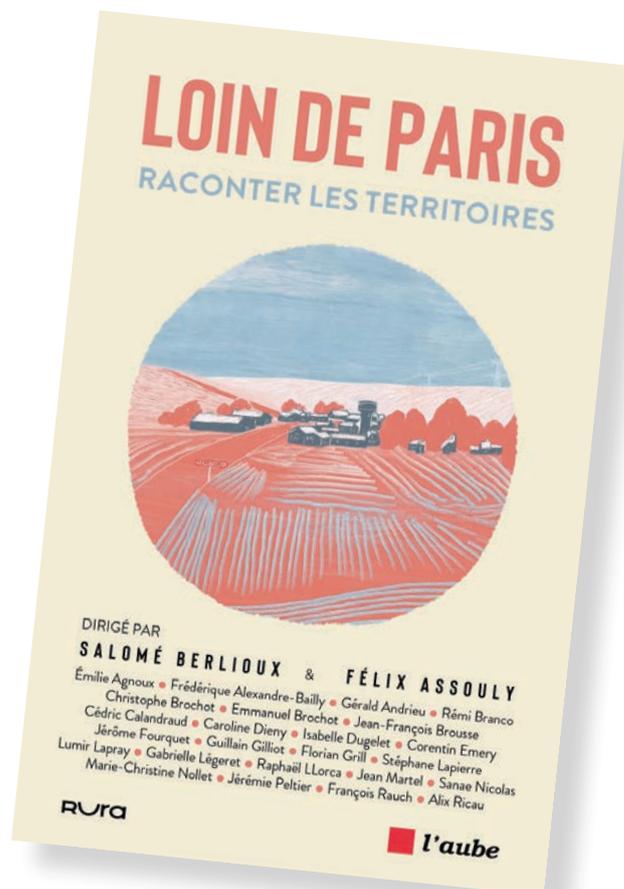
**Christophe Soulard**

## LOIN DE PARIS

Rendre visible le quotidien des territoires ruraux. Tel est l'objectif de l'ouvrage coordonné par Salomé Berlioux et Félix Assouly, tous deux membres de l'association Rura, ex-Chemins d'avenir. La première en est la fondatrice quand le second est directeur du plaidoyer. Ils ont fait appel à 26 auteurs, hommes et femmes, qui chaque jour vivent à la campagne, loin des bruits de la ville, à des « années-lumière » du métro-boulot-dodo parisien. Mais les deux coordonnateurs refusent l'emploi du terme « campagne » lui préférant celui de « territoires ». Certes, aucun village français ne ressemble à un autre et d'ailleurs qu'importe la sémantique. Ce qui compte, ce sont les témoignages réels parfois crus, de ceux qui y vivent ou qui y ont vécu. Aucun d'entre eux n'est écrit sous le sceau de l'artificialité et les principaux thèmes des freins et des joies de la ruralité sont pesés, traités, analysés. Chacun y va de son couplet sur la mobilité (« Dans ma bagnole »), sur l'envie de découvrir d'autres horizons (« Rester, partir, revenir ? » ; « Quitter tout pour elle »), sur la contribution du sport à la vie locale (« Crampons, ruralité et lien social »), sur la difficulté d'y exercer un mandat d'élu (« Madame le Maire ») ou la fonction de médecin (« Médecin de campagne »). Les neuf pages qu'a rédigées sous forme de lettre à un confrère Jean-Jacques Brousse, membre de l'ordre des médecins de la Creuse, sont à la fois graves et rafraîchissantes. Graves parce qu'il pointe la déliquescence du système de santé dans nos territoires, la fermeture des hôpitaux, puis des cabinets médicaux, l'éloignement des médecines spécialisées (obstétrique, ophtalmologie...), les risques que la distance fait courir aux malades. Cette gravité se tient aussi dans « la fatigue des travailleurs, la peine des endeuillés, la lassitude des vieux (...) » et aussi « dans une certaine misère rurale, qui n'a pas d'équivalent en ville ». Le récit du médecin est cependant rafraîchissant, par sa sincérité, son empathie (mais sans pathos) et dans le fait que la médecine de campagne qui tend à disparaître reste, contre vents et marées, une « médecine de l'humain ».

### Tranches de vie

La ruralité ne se réduit pas à l'agriculture. Comme l'a confié Salomé Berlioux à nos confrères du Figaro<sup>(\*)</sup>, « en réduisant les territoires aux agriculteurs, Paris invisibilise 94 % de ses habitants ». Ceux qui font vivre les territoires sont aussi les chefs d'entreprises locaux (buralistes, coiffeurs, boulangers, bouchers-charcutiers...) et les services publics quand ceux-ci parviennent à survivre aux coupes budgétaires. « Ce



qui était tangible et visible dans chaque commune a été effacé, déplacé, fermé, dématérialisé, réduit, affaibli, débordé, dépassé, évaporé », témoigne Emilie Agnoux, fonctionnaire en collectivité territoriale, à propos de ces services publics. Elle explique pourquoi et comment les femmes sont les premières victimes de leur disparition. Car dans une immense majorité, le niveau de vie est insuffisant pour pallier les manques dans la ruralité, toutes les problématiques qui se posent aux femmes à l'échelle nationale apparaissent décuplées, elles qui portent l'essentiel de la charge mentale et opérationnelle liée aux enfants ou aux tâches administratives. A l'image d'autres ouvrages<sup>(\*\*)</sup> et d'autres rapports, ce livre qui dévoile de belles tranches de vie pleines de vitalité, de réflexions et de satisfactions, pose un très bon diagnostic des maux de la ruralité où se concentre encore (selon la définition de l'Insee), près de 80 % de la population. Il reste à trouver les solutions pour que ces territoires ruraux vivants deviennent plus visibles et attractifs. Ce qui n'est pas un petit défi !

(\*) Figaro Vox 23 janvier 2025

(\*\*) Benoît Coquard - *Ceux qui restent - Faire sa vie dans les campagnes en déclin* (2022) ; Jean-Marc Esnault - *Bienvenue dans la nouvelle ruralité* ; Sarah Farmer - *La modernité est dans le pré* (2023) etc.

**Christophe Soulard**

*Loin de Paris* - Raconter les territoires  
dirigé par Salomé Berlioux et Félix Assouly,  
Éditions de L'Aube, 2025, 21 €.



 **farmi**  
vous simplifie l'Agri



## Plongez dans l'univers **Farmi**

- ◆ météo,
- ◆ actualités agricoles,
- ◆ cotations,
- ◆ gestion de votre collecte et de vos approvisionnements

et plein d'autres solutions pour améliorer votre quotidien et vous permettre de gagner du temps.

Avec Farmi tout est dans la poche, alors concentrez-vous sur l'essentiel.

**Farmi vous simplifie l'agri !**

Retrouvez toutes nos gammes de produits directement **sur Farmi**



**Farmi**, l'outil des agriculteurs connectés pour gagner en efficacité au quotidien.

C'est **COMPLET**, **SIMPLE** et **RAPIDE**

[www.farmi.com](http://www.farmi.com)



**TRANSMISSION**



# **CONFIEZ LA CLÉ DE VOS CHAMPS**

**AVEC L'AIDE DE NOS 2 100 CONSEILLERS POUR VOUS GUIDER  
ET VOUS ACCOMPAGNER DANS LA TRANSMISSION DE VOTRE EXPLOITATION.**

